



Plan climat air énergie

⇒ **Fiches actions**

Décembre 2022

Table des matières

Axe 1 : Gouvernance et coordination des acteurs 5

INTEGRER LES PRINCIPES DU PCAET DANS LA GOUVERNANCE INTERNE

- 1.1.1 Prendre en compte les enjeux du PCAET dans les marchés publics 6
- 1.1.2 Mise en place d'un groupe de réflexion d'agents de l'intercommunalité sur le fonctionnement interne 8
- 1.1.3 Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et services » 10

MOBILISER LES ACTEURS TERRITORIAUX

- 1.2.1 Accompagner les entreprises industrielles dans l'évolution des pratiques numériques de travail et de collaboration 12
- 1.2.2 Accompagner les entreprises industrielles dans l'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) 14
- 1.2.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la transition écologique 16

INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION

- 1.3.1 Intégrer les principes clés du PCAET dans le PLUI 18
- 1.3.2 Intégrer les enjeux du PCAET dans le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE) 21

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

- 1.4.1 Mettre en place la gouvernance stratégique et technique du PCAET 23
- 1.4.2 Définir des outils de suivi et réaliser une évaluation à mi-parcours 25

COMMUNIQUER ET INFORMER EFFICACEMENT LE PUBLIC

- 1.5.1 Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication 27
- 1.5.2 Etablir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation auprès des élus locaux et du grand public 29
- 1.5.3 Sensibiliser dès le plus jeune âge à la transition écologique et le respect de l'environnement 31

AXE 2 : Transition énergétique et sobriété 33

MAITRISER L'ENERGIE ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

- 2.1.1 Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour le patrimoine public intercommunal 34
- 2.1.2 Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour le patrimoine public des communes 36
- 2.1.3 Accélérer la rénovation énergétique des logements du parc locatif communal 38
- 2.1.4 Rendre l'éclairage public plus sobre 40

MAITRISER L'ENERGIE ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PRIVE

- 2.2.1 Accompagner la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans l'habitat 42
- 2.2.2 Accompagner le petit tertiaire dans la rénovation énergétique 44

2.2.3 Aider les professionnels du bâtiment à prendre toute leur place dans la politique de rénovation énergétique.....	46
2.2.4 Proposer aux entreprises industrielles un accompagnement à la sobriété énergétique	48
DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES	
2.3.1 Mettre en œuvre la stratégie de développement des énergies renouvelables locales.....	50
2.3.2 Soutenir les initiatives locales citoyennes pour le développement du solaire	52
2.3.3 Accompagner les installations photovoltaïques agricoles et industrielles sur les bâtiments existants	54
2.3.4 Augmenter la production de chaleur issue des énergies renouvelables sur le territoire	56
Axe 3 : Préservation des ressources du territoire	58
PROMOUVOIR LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES	
3.1.1 Favoriser l’installation d’agriculteurs dans des productions diversifiées	59
3.1.2 Poursuivre les actions portant sur les pratiques alternatives portées par le Comité de Territoire Sud Grésivaudan (CTSG).....	61
3.1.3 Sensibiliser et accompagner les agriculteurs face aux changements climatiques.....	63
PROMOUVOIR LES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX	
3.2.1 Introduire plus de produits locaux et bios dans la restauration collective	65
3.2.2 Développer des outils de commercialisation et transformation de produits locaux.....	67
REDUIRE ET VALORISER LES DECHETS	
3.3.1 Développer le réemploi, la réparation et valorisation d’objets issus des déchèteries	69
3.3.2 Accompagner la gestion et la réduction des déchets verts et fermentescibles	71
PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU	
3.4.1 Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour favoriser les économies d’eau	73
VALORISER LA FILIERE BOIS LOCALE	
3.5.1 Renforcer l’information sur les ressources de la filière bois local	75
3.5.2 Inciter au recours à la filière bois construction	77
3.5.3 Gérer durablement les forêts en tenant compte de la biodiversité	79
ADAPTER LE TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES	
3.6.1 Formaliser la stratégie d’adaptation et de résilience du territoire	81
3.6.2 Définir des mesures d’adaptation des forêts et du patrimoine arboré face aux changements climatiques.....	83
Axe 4 : Qualité de l’air et santé	85
PROMOUVOIR LES TRANSPORTS ALTERNATIFS ET LA MOBILITE DOUCE	
4.1.1. Développer des services de mobilité alternatives à la voiture individuelle.....	86
4.1.2 Poursuivre la mise en place d’une politique cyclable	88
4.1.3 Organiser la multimodalité autour du ferroviaire.....	90
4.1.4 Mettre en place un plan de mobilité administration ou inter-administration	92

4.1.5 Sensibiliser et communiquer sur les mobilités alternatives et actives	94
4.1.6 Optimiser et renouveler le parc roulant de la collectivité	96
OPTIMISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISE	
4.2.1 Améliorer la logistique du dernier km.....	98
REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES	
4.3.1 Etudier l'opportunité d'une prime pour renouveler les systèmes de chauffages domestiques au bois non performants et les chauffages au fioul	100
4.3.2 Sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air	102
LIMITER LES RISQUES POUR LA SANTE	
4.4.1 Réduire les impacts environnementaux des chantiers	104
4.4.2 Lutter contre les espèces exotiques et invasives	106

Axe 1 : Gouvernance et coordination des acteurs

INTEGRER LES PRINCIPES DU PCAET DANS LA GOUVERNANCE INTERNE

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

1.1.1 Prendre en compte les enjeux du PCAET dans les marchés publics
--

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Définition de clauses environnementales ambitieuses dans le cahier des charge d'ici 2024
----------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté passe 40 à 60 marchés publics chaque année dans les domaines suivants : bâtiments, voirie, mobiliers, fournitures... En 2021, pour l'ensemble des budgets de la communauté de communes, l'ensemble des marchés publics de plus de 40 000 € HT représente 4 100 000 €. Les marchés publics sont par conséquent un levier important pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pour réduire les impacts environnementaux liés à ses projets et son fonctionnement.	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	--	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation et formation des agents et des élus concernés afin d'ajouter des clauses environnementales dans les marchés publics et de comprendre les obligations imposées dans la commande publique par la loi « Climat et résilience » Exemple d'une formation proposée par le CNFTP : « Les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics » - Echanges de pratiques avec d'autres collectivités ayant déjà mis en place des critères ambitieux 	

	<p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un groupe de travail, d'élus et de techniciens pour rédiger un cahier des charges pour ajouter des clauses environnementales dans les marchés - Mise à jour du guide de procédure intégrant la nécessité de prévoir des clauses environnementales - Anticipation des mesures de la loi « Climat et résilience », pour les rendre opérationnelles dès 2024 dans les marchés - Réalisation de marchés tests avec les nouvelles clauses et nouveaux critères de sélection <p>2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation lors de chaque marché des clauses environnementales définies dans le cahier des charges <p>Diffusion des nouveaux critères à l'ensemble des communes pour les inciter à mieux prendre en compte les enjeux du PCAET dans leurs marchés publics</p>			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'agents et d'élus formés	5 agents 5 élus
		de résultats	Part des marchés intégrant le nouveau cahier des charges	100 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Evaluation fin 2024 puis chaque année		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Commande publique
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	CNFPT, autres organismes de formation, AURA EE

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps de formation pour les agents et les élus Budget formation à définir
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Prévoir le temps de formation dans le plan de charge des chargé(e)s de la commande publique Prendre en compte l'ensemble des enjeux (EnR, matériaux biosourcés, qualité de l'air...)



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1.1.2 Mise en place d'un groupe de réflexion d'agents de l'intercommunalité sur le fonctionnement interne

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Rassembler des agents et les faire travailler ensemble sur les enjeux de transition
----------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Lors de l'élaboration de ce plan d'actions, un atelier de réflexion a eu lieu avec 17 agents volontaires de l'intercommunalité. Ils représentaient différents lieux, services et fonctions. Le but était de les faire réfléchir aux actions à mener en interne, dans le quotidien des agents pour mieux prendre en compte les enjeux du PCAET.</p> <p>Plusieurs sujets sont ressortis : Papier, Numérique, Mobilier, Tri, Eau, Alimentation, Bâtiments, Déplacements... Certains de ces sujets sont déjà abordés dans d'autres fiches actions mais certains méritent une réflexion plus approfondie.</p> <p>L'organisation de cet atelier et les sujets abordés ont intéressé les agents qui ont partagé de nombreuses idées. Il est pertinent de leur proposer un espace d'échange afin d'approfondir leurs propositions et en faire des mesures concrètes applicables à l'ensemble des agents de la collectivité.</p> <p>De plus, le plan de sobriété, défini fin 2022 pour faire face à la forte augmentation des prix de l'énergie, doit inciter les agents à réduire leurs consommations. Cette action s'inscrit donc pleinement dans ce plan de sobriété.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	--	
	Description de l'action étapes	<p>2022 (en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du groupe de réflexion : recensement des agents intéressés 	

	échéances (calendrier de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} réunion : définition des thématiques traitées en reprenant le travail réalisé lors de l'élaboration du PCAET - Organisation de 6 réunions thématiques - Fin de l'année : présentation des proposition d'actions concrètes aux autres agents et aux élus <p>2023 - 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de mesures d'amélioration - Sensibilisation des agents : tri des déchets, fresque du climat, fresque du numérique... - Travail sur de nouvelles thématiques (poursuite des 6 réunions/an) <p>Suivi des mesures</p>		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'agents participant aux réunions	30 (5 par thématique)
		de résultats	Nombre d'actions mises en œuvre	6 par an
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	1 ^{er} bilan fin 2023 puis à la fin de chaque année		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	A solliciter en fonction de la thématique abordée par le groupe

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Animation de ce groupe par le/la chargé(e) de mission transition énergétique et mobilité : 10 jours/an Temps de travail pour les agents volontaires : 2 jours par an
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Libérer du temps de travail pour permettre aux agents de participer au groupe facilement, Inscrire la mission dans la fiche de poste

1.1.3 Réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre « patrimoine et services »

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Identifier les postes d'émissions principaux du fonctionnement de la SMVIC pour prioriser les actions à mettre en œuvre
-----------------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	La réalisation d'un BEGES est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté n'est donc pas concerné par cette obligation. De nombreuses actions du PCAET concernent l'organisation interne de la collectivité, notamment la « mise en place d'un groupe de réflexion interne ». Le BEGES permettrait d'évaluer l'impact des actions de la collectivité sur les émissions de GES, ainsi que l'évolution de ces émissions, en lien avec les actions menées.		
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Action 1.1.2		
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	Réalisation du BEGES : <ul style="list-style-type: none"> - Identification du périmètre concerné - Récolte des données via les différents services impliqués (achats publique, gestion patrimoniale, informatique, RH...) - Analyse des données via l'outil Bilan Carbone® - Identification des principaux postes émetteurs et proposition d'actions pour réduire ces émissions Présentation des résultats aux élus et aux agents : <ul style="list-style-type: none"> - Echanges sur les propositions d'actions 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation de 2 bilans sur la période du PCAET	2 bilans
	de résultats	Réduction effective des émissions de GES	20 %	

	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Un bilan en 2023, un bilan en 2028
--	--	------------------------------------

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ADEME, Association Bilan Carbone

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Réalisation du BEGES en interne, par la chargée de mission transition énergétique et mobilité
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Implication de l'ensemble des services concernés, comparaison des résultats en début et fin de PCAET Bien recenser la méthodologie utilisée (calculs, hypothèses, source des données etc.) pour le 1er bilan, pour s'assurer de pouvoir comparer avec la 2ème édition

MOBILISER LES ACTEURS TERRITORIAUX

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

1.2.1 Accompagner les entreprises industrielles dans l'évolution des pratiques numériques de travail et de collaboration

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Définir une stratégie d'accompagnement des Tiers Lieux, espaces de Coworking et de télétravail hors domicile.
----------	---

Description	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Le développement des usages des technologies de l'information et de la communication, porté par des réseaux de télécommunications toujours plus performants, a permis au cours des dernières années l'émergence de « Tiers lieux ».</p> <p>Ceux-ci proposent des espaces de travail partagés, un accompagnement de la transition numérique et de l'innovation par des collaborations de nature professionnelle (coworking) ou technique (FabLab), et /ou de nouveaux services de proximité.</p> <p>Plus récemment, la crise sanitaire et les confinements successifs ont amené les entreprises à systématiser le télétravail pour tous les postes l'autorisant, avec pour corollaire une évolution des pratiques de travail et de management.</p> <p>Dans ce contexte, de nombreuses initiatives publiques ou privées émergent sur lesquelles la Communauté de communes est sollicitée en appui.</p> <p>Le Tiers-Lieu numérique de Saint-Marcellin, véritable lieu-ressource pour le territoire intercommunal, a ouvert ses portes en 2020-2021. Plusieurs autres projets de Tiers-Lieux ont été identifiés, notamment entre les communes de Saint-Antoine-l'Abbaye, Saint-Bonnet-de-Chavagne et Montagne, à Notre-Dame de l'Osier ou encore à Saint-Lattier... Un opérateur privé s'est également manifesté, proposant de mettre en place des sites de télétravail déporté proposant, hors domicile, un bureau équipé répondant aux exigences de qualité et de sécurité des grands donneurs d'ordres de l'agglomération grenobloise.</p>
-------------	---

	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions		Territoires d'Industries	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	Afin d'établir sa stratégie d'intervention Numérique, la Communauté de communes va :		
		<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un recensement des initiatives publiques ou privées en matière de Tiers-Lieux, Espaces de coworking, Fab-Lab, espaces de télétravail hors domicile. - Pour qualifier les projets, s'assurer de leur complémentarité et de leur viabilité, s'appuyer sur l'ingénierie et le réseau mis en place par le Conseil Départemental de l'Isère qui a lancé sur la période 2021-2023 un appel à projets « Tiers-Lieux en Isère ». <p>Définir <i>in fine</i> une stratégie d'intervention Numérique au regard de la viabilité du modèle économique des projets (complémentarité, pérennité hors financements publics), des critères Aménagement du territoire / Attractivité du territoire / Performance économique des entreprises / Qualité de vie au travail / Impact environnemental, et de la plus-value de l'intervention publique.</p>		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Diagnostic réalisé Stratégie réalisée Nombre de projets soutenus	Oui / non Oui / non 3
		de résultats	Nombre de Tiers Lieux, espaces de Coworking et de télétravail hors domicile sur le territoire intercommunal	3
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle Déploiement de la stratégie et des actions : suivi annuel		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Développement économique
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Conseil Départemental de l'Isère, Tiers lieu numérique de Saint-Marcellin, Porteurs de projets en publics et privés de Tiers-lieux, espaces de coworking et de télétravail en émergence sur le territoire.

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Coût étude à définir (prestataire ou stage)
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	La difficulté pour la collectivité est d'arriver à évaluer ces différentes initiatives, la réalité du marché et du modèle économique qui les soutient, leur complémentarité et la pertinence ou non d'une intervention publique en appui.



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1.2.2 Accompagner les entreprises industrielles dans l'intégration de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Mise en place de démarches de progrès dans les entreprises
----------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Au croisement des enjeux sociaux, écologiques et économiques, la RSE/RSO est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises (et les organisations) de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. Elle repose sur 3 « piliers » : social, environnemental et économique. Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société tout en étant économiquement performante.</p> <p>L'Agence de développement économique intercommunale et l'AISG ont constaté que la crise de la Covid 19 a joué un rôle d'accélérateur dans cette prise de conscience.</p> <p>Cette crise sanitaire et ses impacts économiques les ont fortement interpellées dans toutes les dimensions de leur stratégie. Nombre d'entre elles ont été amenées à revoir leurs pratiques : il s'agit maintenant de consolider les acquis et d'accélérer la mutation, massivement.</p> <p>Les entreprises, quelle que soit leur taille, qui ne prendront pas le virage de la RSE risquent rapidement d'être évincées sur leurs marchés.</p> <p>Ainsi, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite accompagner ces démarches pour des entreprises plus résilientes.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Territoires d'Industries

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	Il s'agit de sensibiliser et accompagner les entreprises industrielles ou artisanales de production (25 au minimum) désireuses d'engager une démarche RSE ou s'interrogeant sur l'opportunité de le faire.	
		2022 – 2023 :	
		<ul style="list-style-type: none"> - Intervention en entreprise ou auprès de petits collectifs d'entreprises en vue de les accompagner dans un autodiagnostic de premier niveau de leurs pratiques RSE ; - Identification avec chaque entreprise des axes de progrès à approfondir au regard des résultats de son autodiagnostic et des ressources qu'elle peut mobiliser ; - Appui à la mobilisation des différents dispositifs d'accompagnement thématiques que peuvent proposer l'Agence de développement économique intercommunale et ses partenaires ; - Organisation d'échanges interentreprises et de sessions de formation en lien avec les 7 thématiques de la RSE (« Plateforme locale RSE ») ; - Organisation d'une « Semaine de la RSE », permettant d'informer les entreprises, de valoriser les démarches exemplaires, de développer les échanges d'expériences ; 	
		2023-2024 :	
Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'entreprises sensibilisées Nombre d'entreprises impliquées dans la démarche collective	25 10
	de résultats	Nombre d'entreprises avec une stratégie RSE publiée Nombre d'entreprises labellisées	15 4
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Développement économique, en lien avec Planification et urbanisme
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes, CCI, AISG et l'ensemble des parties prenantes identifiées selon les 7 thématiques de la RSE.

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Sensibilisation RSE des entreprises : 7 500 € Semaine de la RSE et ateliers thématiques : 10 k € Accompagnement RSE d'un collectif d'entreprises : 7 500 €
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Mobilisation des entreprises pour engager une véritable dynamique territoriale autour de la RSE



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1.2.3 Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur la transition écologique

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Coordonner les actions en faveur de la transition écologique pour plus de visibilité
----------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>La transition écologique ne pourra être menée seulement avec les actions de la collectivité. L'ensemble des acteurs du territoire doit être impliqué, pour multiplier les actions, et atteindre les objectifs.</p> <p>En particulier, les actions portées par des entreprises, ou des associations environnementales, ont un impact fort, et méritent d'être mises en valeur.</p> <p>L'action consiste à créer un « club climat », à travers une charte d'engagement, mettant en avant l'engagement des cosignataires.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction d'une charte d'engagement validée par le comité de pilotage du PCAET <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signature de la Charte par les communes, avec désignation d'un référent par commune, qui suivra les actions en lien avec le PCAET - Mobilisation des acteurs, proposition de signer la charte : acteurs économiques, associatifs, culturels du territoire - Demander aux signataires de la Charte de présenter les actions menées (fiches actions partenaires) pour les inclure dans le PCAET - La plateforme de l'AGEDEN « Tous en Transition » pourra être utilisée pour présenter les acteurs et valoriser les initiatives locales <p>2025 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre la Charte : organiser ou coorganiser avec les associations locales un évènement annuel permettant de faire des retours

		<p>d'expériences entre les acteurs. Cet évènement pourra prendre la forme d'un colloque, évènement festif, réunion publique...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser un concours d'initiatives : élaborer un cahier des charges permettant à plusieurs type d'acteurs (collectivité, école, entreprise, association...) de candidater et d'obtenir un accompagnement pour la mise en œuvre des actions proposées (financement, accompagnement technique, communication) 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de signataires de la charte Organisation d'un évènement annuel	60 1 par an
		de résultats	Baisse des consommations d'énergie ou d'émission de GES (issues des actions des partenaires)	100 MWh
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Communes, associations, entreprises, chambres consulaires (CMA, CCI), AISG

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation, logistique pour l'organisation des évènements
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Communication importante, l'objectif étant de recenser des initiatives diverses et peu connues

INTEGRER LES ENJEUX CLIMAT AIR ENERGIE DANS LES OUTILS DE PLANIFICATION

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
<h4>1.3.1 Intégrer les principes clés du PCAET dans le PLUi</h4>	

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Développement d'un modèle d'urbanisme prenant en compte les enjeux du PCAET et les traduisant dans les règles applicables sur le territoire
----------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a décidé de se doter d'un PLUi sur son territoire, afin : <ul style="list-style-type: none"> - De traduire une vision prospective (10 à 15 ans) et stratégique partagée d'aménagement à l'échelle d'un large bassin de vie, tel que le vivent les habitants et acteurs socio-économiques et en intégrant les évolutions des modes de vie ; - De faciliter la mise en œuvre des politiques intercommunales ; - D'assurer une plus grande cohérence à l'échelle intercommunale des documents d'urbanisme du territoire, en définissant un socle commun de règles 		
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)		
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<i>Thématique</i> <i>Penser les politiques d'aménagement pour plus de proximité et d'accessibilité entre les lieux</i>	Traduction en phase PADD Spatialiser des secteurs de développement et d'intensification sur le territoire	Traduction en phase réglementaire Zonage et règlements au service d'une mixité des fonctions dans les enveloppes urbaines Priorisation des zones à urbaniser (mixte et éco) à proximité des pôles d'emploi et de services

	<i>d'habitat, de services et de travail</i>		
	<i>Articuler urbanisme et déplacements</i>	Affirmer le rôle du ferroviaire comme colonne vertébrale du développement urbain et économique Permettre le développement des infrastructures pour les modes actifs et les mobilités partagées	Zonage et règlements permettant d'intensifier l'urbanisation à proximité des gares et arrêts de TC structurants Définition d'emplacements réservés / servitudes de localisation au profit d'infrastructures de transport alternatifs (abris vélos, aires de covoiturage...) Définition de la trame de déplacements doux dans les OAP sectorielles / définition d'une OAP thématique « mobilité » Articulation des normes de stationnement avec la desserte en TC et/ou la présence d'infrastructures cyclables
	<i>Favoriser et lever les freins au développement des énergies renouvelables</i>	Permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire, en citant les types d'énergie privilégiés ainsi que les espaces préférentiels d'implantation	Dispositions imposant la mise en place d'ENR à partir de X m ² de surface de plancher Définition d'emplacements réservés pour les projets éventuels de réseaux de chaleur ou d'ENR publics Zonage spécifique pour l'installation de systèmes photovoltaïques au sol
	<i>Assurer le bon fonctionnement des espaces agricoles, sylvicoles et forestiers</i>	Affirmer le rôle de l'agriculture et des filières biomasse/bois d'œuvre comme activités économiques structurantes pour l'emploi et la transition énergétiques sur le territoire	Définition d'une zone agricole qui assure la bonne fonctionnalité des espaces de cultures, pour éviter l'enclavement des parcelles, assurer la bonne circulation des engins agricoles et forestiers... Définition d'outils de protection des boisements adaptés à l'usage et aux potentiels des espaces forestiers
	<i>Réduire la consommation énergétique des bâtiments</i>	Afficher une ambition en matière de sobriété énergétique des bâtiments neufs	Règlement imposant le respect de consommations énergétiques inférieure à la réglementation en vigueur, sur tout ou partie du territoire
	<i>Favoriser l'adaptation au</i>	Développer un modèle	Définition d'un coefficient de pleine terre / de surfaces végétalisées ou

		<i>changement climatique</i>	d'urbanisme plus résilient et adapté aux changements climatiques à venir	perméables minimum sur tout ou partie du territoire Encourager ou rendre obligatoire les dispositifs de récupération d'eau, les toitures végétalisées et les modèles architecturaux bioclimatiques dans les OAP sectorielles Définition d'une OAP thématique « air-climat-santé » permettant d'optimiser l'urbanisme pour favoriser la qualité de l'air, la mobilité douce, l'adaptation au changement climatique
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Inscription effective des points cités dans le PCAET dans le PADD et le règlement	Oui / Non
		de résultats	Augmentation des surfaces végétalisées Identification des zones réservée pour le développement d'EnR	Oui / Non
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation			<ul style="list-style-type: none"> - Au moment de l'arrêt du PLUi, pendant la phase administrative - Au moment de l'approbation du PLUi - Lors de l'évaluation du PLUi

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	PLUi
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AURG, communes, Personnes Publiques Associées

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	2 ETP PLUi
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation entre PCAET et PLUi à assurer tout au long de la démarche d'élaboration Assurer une pédagogie envers les élus pour assurer la bonne compréhension de l'articulation des enjeux



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

1.3.2 Intégrer les enjeux du PCAET dans le Contrat de Relance pour la Transition Ecologique (CRTE)

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Mettre le PCAET au cœur de la démarche de CRTE
----------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a construit son CRTE, comme le prévoit la circulaire du Premier Ministre du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des contrats de relance et de transition écologique. Celui-ci a été construit en lien avec le projet de territoire adopté le 20 février 2020. Le CRTE vise l'ambition de simplifier les dispositifs de contractualisation existants entre l'Etat les collectivités. Il présente la stratégie en matière de transition écologique et résilience, en s'appuyant sur le PCAET.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Projet de Territoire / CRTE
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>Il s'agit de faire du CRTE un outil au service des actions du PCAET. Le CRTE décline la politique de transition écologique, pour répondre au défi climatique, autour de 3 dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PCAET : en particulier les actions autour de la rénovation énergétique des logements et bâtiments, la mobilité, l'agriculture, la forêt, ou les activités économiques - L'objectif Territoire à Energie Positive (TEPOS) : réduction des consommations d'énergie, production d'énergie renouvelable - Le conseil en énergie partagé (CEP) pour diagnostiquer l'ensemble du parc de bâtiments communautaires avec une convention signée avec Territoire d'énergie38 (TE38) <p>L'ensemble des dispositifs émanant du CRTE devront s'appuyer sur les orientations du PCAET, afin de favoriser l'atteinte des objectifs, notamment en matière de rénovation énergétique des bâtiments publics.</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Les projets inscrits dans le CRTE devront être compatibles avec les orientations du PCAET - Les indicateurs et grilles d'évaluation des CRTE et PCAET seront dans la mesure du possible identiques, afin de faciliter le suivi 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de projets de rénovation énergétique Elaboration d'une grille de suivi conjointe au CRTE et du PCAET	10 par an Oui / Non
		de résultats	Réduction des consommations énergétiques Production d'énergie renouvelable	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Evaluation du CRTE en 2025		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Etat / DDT38

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation et de suivi
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation entre les deux dispositifs

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF DE SUIVI ET EVALUATION

 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE <small>COMMUNAUTÉ</small>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

1.4.1 Mettre en place la gouvernance stratégique et technique du PCAET

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Suivre la mise en place des actions avec les principales parties prenantes
----------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Lors de l'élaboration du PCAET, de nombreux acteurs du territoire ont participé aux instances de construction et de décision. Il est important de poursuivre cette dynamique, et de rassembler régulièrement les acteurs qui concourent à la mise en œuvre des différentes actions.	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	--	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 : Mettre en place une gouvernance adaptée pour le suivi du PCAET : <ul style="list-style-type: none"> - Un Comité Technique : réunissant les différents porteurs de projet et partenaires techniques, internes et externes, dont le rôle est de préparer la déclinaison opérationnelle des actions, assurer le suivi et la mise en œuvre, en lien avec le comité d'orientation - Un Comité d'Orientation : réunissant l'ensemble des partenaires, dont les communes et les partenaires institutionnels (DDT, Région, ADEME), sera un espace de réflexion, d'échanges et de propositions, mais également relais d'information vers des publics plus larges, il suit la mise en œuvre des actions et valide les orientations. Il se réunit lors de l'évaluation des actions - Un Comité de Pilotage : réunissant les Vice-Présidents, des élus des communes et la commission transition énergétique, ainsi que 2 représentants du Conseil de Développement. Son rôle est de décider 	

		<p>des projets et les budgets retenus, il est le garant de l'articulation du PCAET avec les actions et politiques de la Communauté de communes dans ses différents champs de compétence</p> <p>Réunir régulièrement les instances de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comité technique pourra se réunir en fonction de l'avancement des actions, à minima une fois par an. - Les comités d'orientation et comité de pilotage se réuniront 1 fois par an, afin de présenter les actions réalisées, et ajuster au besoin les orientations stratégiques pour l'année suivante. 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réunions des différentes instances Nombre de participants aux réunions	3 par an 15
		de résultats		
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle			

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	DDT, ADEME, Chambre d'agriculture, SYMBHI, PNRV, AISG, TE 38, AGEDEN, Charte forestière des Chambaran, Astre, Centrales Villageoises, conseil de développement

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Suivi régulier de l'avancement des actions menées par les partenaires Implication de la société civile vis le conseil de développement dans le comité de pilotage

1.4.2 Définir des outils de suivi et réaliser une évaluation à mi-parcours

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Réaliser un outils de suivi pour évaluer les impacts des actions du PCAET et identifier les réorientations nécessaires
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	Le PCAET sera approuvé pour une durée de 6 ans. Un bilan à mi-parcours est prévu, afin de pouvoir réorienter certaines actions, en ajouter de nouvelles ou en supprimer.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Action 1.4.1 « gouvernance stratégique du PCAET »
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 : élaborer un outil de suivi simple et efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> - A partir des fiches actions, compiler l'ensemble des indicateurs de résultats par action, et élaborer un outil synthétique de suivi. Les outils déjà existants, tels que Terristroy ou PROSPER Actions pourront être utilisés <p>2024 – 2026 : renseigner régulièrement cet outil de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Récolter les données auprès des porteurs de projet - Revoir les indicateurs si besoin, en fonction de la facilité d'accès aux données <p>2026 : Faire l'évaluation des résultats à mi-parcours</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un premier bilan des actions sur les 3 premières années, sur la base de l'outil de suivi - Evaluer la trajectoire climat-air-énergie du territoire, à l'aide de l'outil de suivi, en visant l'objectif de neutralité carbone en 2050 - Questionner les actions dont les objectifs n'ont pas été atteints, et proposer des ajustements sur la mise en œuvre

		<ul style="list-style-type: none"> - Récolter les propositions de modifications émanant des partenaires, ou du grand public, lors de l'évènement annuel proposé (voir action 1.1.7) - Identifier de nouvelles actions à inscrire dans le PCAET <p>2027 : Communiquer sur les résultats de l'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser auprès du public et des partenaires les résultats de cette évaluation 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Mise en place d'un outil de suivi Organisation d'un évènement sur l'évaluation à mi-parcours	Oui / Non Oui / Non
		de résultats	Suivi de la trajectoire du territoire et bilan global des actions	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Au bout de 3 ans		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Comité technique, conseil de développement

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation et de communication
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Outil de suivi à renseigner régulièrement, pour gagner du temps sur l'évaluation

COMMUNIQUER ET INFORMER EFFICACEMENT LE PUBLIC

 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE <small>COMMUNAUTÉ</small>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

1.5.1 Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Déterminer une communication cohérente et adaptée en direction des élus, partenaires et habitants
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Depuis le début de la démarche, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté accompagne la démarche PCAET : page dédiée sur le site internet ; création d'un dossier d'accompagnement, articles dans le journal intercommunal.</p> <p>Toutefois, les parties prenantes sont conscientes que la part la plus importante du travail de médiation / communication sera à produire une fois le PCAET validé. Sans présumer de la teneur du document final, il va de soi qu'un PCAET aura des impacts sur les différentes habitudes des forces vives du territoire. Aussi pour que ce PCAET soit compris, assimilé, adopté par ses forces vives, ses promoteurs doivent faire œuvre de pédagogie via une stratégie de communication partagée.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	<p>Groupe de travail sur la communication sur la réduction des déchets</p>	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 (en cours) : Définir la stratégie de communication Constitution d'un groupe de travail associant élus et techniciens, chargé de la définition de la stratégie de communication : définition des cibles ; messages ; supports / vecteurs de diffusion ; des critères d'évaluation ; des ressources financières et humaines nécessaires/disponibles ; et préparation du plan de communication. - 2023 : Mise en œuvre et suivi de la stratégie de communication validée par les élus intercommunaux 	

		<p>Création d'outils interne pour mobiliser les agents : newsletter du PCAET, guide de l'écoresponsabilité des agents, organisation d'animations (quizz, concours...)</p> <p>Création d'outils pour faciliter la participation citoyenne : formulaire en ligne, adresse mail dédiée...</p> <p>Aller à la rencontre des habitants : participer à des évènements, stands sur les marchés...</p> <p>Organisation d'évènements pour mettre en avant les actions menées (voir fiche « signer une charte d'engagement avec les acteurs du territoire »)</p>		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	<p>Nombre de réunions du groupe de travail</p> <p>Nombre d'action de communication réalisée</p>	<p>3 par an</p> <p>2 par an</p>
		de résultats		
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Cabinet et communication, en lien avec les autres parties prenantes
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	<p>Presse, radios, télé...</p> <p>Autres : Planète Kiosque</p>

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Selon la portée de la stratégie de communication définie.
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Intégrer la communication sur le PCAET dans les actions des autres services impliqués sur l'ensemble de la Communauté de communes, pour ne pas surcharger le service et favoriser la transversalité

1.5.2 Etablir et mettre en œuvre un programme de sensibilisation auprès des élus locaux et du grand public

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Accompagner les élus et le grand public dans la prise en compte des enjeux du PCAET et faire connaître les actions existantes
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	La transition écologique implique des changements de comportements et d'habitudes, pour l'ensemble des habitants du territoire. Pour cela, il semble nécessaire de leur apporter des connaissances pour mieux appréhender la réalité du changement climatique, des outils pour agir à leur échelle, et des lieux de rencontre pour favoriser les échanges de pratiques et la dynamique collective. De nombreux acteurs présents sur le territoire agissent déjà en ce sens. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté adhère notamment à l'AGEDEN, et dispose d'une convention annuelle précisant les animations proposées, à destination de divers acteurs.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention d'objectifs AGEDEN
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 – 2028 : Développer un programme de sensibilisation Grand public : Mettre en place un programme de communication annuel autour d'ateliers de sensibilisation (lien action « mettre en œuvre une stratégie de communication ») : <ul style="list-style-type: none"> - Rencontrer les acteurs du territoire, et définir avec eux un programme annuel, en s'appuyant notamment sur les événements nationaux (Mai à Vélo, Semaine de la mobilité durable, Semaine de la réduction des déchets, Journée Mondiale de la qualité de l'air...) - Conventionner avec ces partenaires, par le biais de convention d'objectifs

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordonner et appuyer la communication, pour maximiser la diffusion à l'ensemble des habitants <p>Les actions de sensibilisation pourront être de différents niveaux : réunions de sensibilisation sur les énergies renouvelables, ateliers ludiques fresque du climat ou fresque de la mobilité, accompagnements collectifs « conversation carbone » ou défis Familles à énergie positive, alimentation positive ou zéro déchets, visites de site</p> <p>Elus locaux : Organiser une rencontre annuelle à destination des élus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En lien avec la Charte d'engagement du PCAET, identifier des thématiques représentant des enjeux forts pour les communes, par exemple la rénovation énergétique des bâtiments, l'éclairage public, la végétalisation, les énergies renouvelables... - Organiser avec des intervenants extérieurs une rencontre annuelle 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Organisation d'évènements sur le territoire Organisation de rencontres à destination des élus	10 1 par an
		de résultats	Nombre de personnes sensibilisées	150
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité, habitat
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, ASTRE, Centrales Villageoises, Grésivaudan Sud Ecologie, Roulavélo...

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Interne : temps de coordination Externe : conventions d'objectifs définies avec les partenaires
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation entre l'ensemble des associations locales nécessaire Communication sur les actions menées

1.5.3 Sensibiliser dès le plus jeune âge à la transition écologique et le respect de l'environnement

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Mettre en place un programme global de sensibilisation auprès des scolaires
----------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>La sensibilisation dès le plus jeune âge est primordiale, puisqu'elle peut faire un effet boule de neige. En effet, l'enjeu est de transmettre les écogestes et les bonnes pratiques au sein des familles, et ainsi avoir un impact plus fort sur les changements de comportements.</p> <p>Aujourd'hui, plusieurs animations sont déjà proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réduction des déchets avec Espace Nature Isère - Savoir rouler à vélo avec Roulavélo - Défi Classes énergie (depuis 2022) avec l'AGEDEN - Alimentation durable, avec le PNR du Vercors - Découverte de la forêt, avec la Charte forestière des Chambaran - Milieux aquatiques et ressources en eau via le SYMBHI <p>Il serait nécessaire de faire le lien entre toutes ces actions, afin de proposer un programme plus global à destination des écoles du territoire. D'autre part, le Défi Classes Energie sera organisé pour la première fois sur l'année scolaire 2022/2023, et sera amené à se développer par la suite.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention d'objectifs AGEDEN, Charte forestière Chambaran, Convention Roulavélo	
	Description de l'action étapes	<ul style="list-style-type: none"> - 2022 (en cours) : Recenser les animations scolaires déjà existantes Savoir rouler à vélo, sensibilisation à la forêt, Défi Classe Energie, économies d'eau... 	

	échéances (calendrier de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} semestre 2023 : Etablir un programme global de sensibilisation scolaire, prenant en compte l'ensemble des thématiques, et identifier les financements mobilisables - Faire le lien avec l'Inspection Académique pour la validation des programmes pédagogiques - Etablir des partenariats ou des prestations pour les interventions en classe, et les visites de terrain proposées - 2^{ème} semestre 2023 : proposer aux écoles le programme d'animations mis en place 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Définition d'un programme de sensibilisation scolaire Nombre de classes participantes (nouvelles animations)	Oui / Non 15 / an
		de résultats		
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (pour les animations énergie et mobilités)
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité, Développement économique et agriculture, Gestion des déchets...
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Techniques : Astre, Centrales villageoises, Roulavélo, PA-ISS, AGEDEN, Fibois, Inspection Académique, PNR du Vercors, Charte forestière des Chambaran, Espace Nature Isère, SYMBHI Financier : LEADER, CEE (Moby, Watty...), Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	2000 € par classe, soit 20 000 € par an pour les animations énergie et mobilité Matériel : trajets pour les visites de sites
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Coordination entre les acteurs sur les différentes thématiques, adaptation des animations aux programmes scolaires

AXE 2 : Transition énergétique et sobriété

MAITRISER L'ENERGIE ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PUBLIC

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<p>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</p>
--	---

2.1.1 Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour le patrimoine public intercommunal

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Rénover les bâtiments, installer des panneaux photovoltaïques
----------	---

Description	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté possède 45 bâtiments et 22 véhicules, sans compter les véhicules liés aux services Eaux et Assainissement et Gestion et Valorisation des Déchets. Elle gère également 15 ZAE (éclairage public).</p> <p>Concernant les consommations énergétiques, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est engagée dans une mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) avec Territoire d'Energie 38 (TE38) depuis décembre 2018. Le CEP permet d'analyser les bâtiments et fait des préconisations pour rendre la consommation plus efficiente, allant du simple réglage de matériel aux travaux de plus grande envergure. Il ne faut pas aussi négliger le volet « usages » des bâtiments qui peut être un levier de réduction des consommations : éco-gestes, optimisation de l'occupation des bâtiments...Une nouvelle délibération a été prise en octobre 2020 afin que la mission CEP couvre l'ensemble des bâtiments intercommunaux.</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté travaille également avec l'AGEDEN sur certains projets de rénovation ambitieuse, comme la gendarmerie de Saint-Marcellin par exemple.</p> <p>Concernant le photovoltaïque, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met à disposition deux toitures pour les Centrales Villageoises Portes du Vercors.</p>
-------------	---

	Le Décret Eco Energie Tertiaire (23 juillet 2019), nouvelle réglementation pour la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, concernera une partie des bâtiments intercommunaux. Cette nouvelle réglementation est l'occasion de s'engager dans un plan de rénovation des bâtiments intercommunaux ambitieux.		
Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention CEP avec TE38		
Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mission de CEP avec TE38 en s'assurant de faciliter l'accès aux informations concernant les consommations d'énergies - Mettre en place une communication efficace dans les bâtiments afin d'informer les usagers et de les inciter aux écogestes - Recenser les toitures des bâtiments de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et des communes qui peuvent être mises à disposition des Centrales Villageoises pour installer des panneaux photovoltaïques (Cf. Fiche : Soutenir les initiatives locales pour le développement des ENR) - Suivre les bâtiments assujettis au Décret Eco Energie Tertiaire, définir les objectifs de réductions et saisir les données sur la plateforme en ligne <p>2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude : Programmer la rénovation du parc intercommunal <i>via</i> un plan pluriannuel d'investissement pour les travaux sur 10 ans 		
Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de bâtiments rénovés	1 par an
	de résultats	Réduction des consommations énergétiques Diminution des émissions de GES des bâtiments Puissance d'installation des ENR	20 % 20 % A définir
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale, Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	TE38, AGEDEN

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Mission CEP TE38 : 13 940€/an
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Dédier du temps dans le suivi des bâtiments pour le recueil de données (factures, consommations...)

2.1.2 Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour le patrimoine public des communes

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Augmenter le nombre d'accompagnements pour la rénovation et la production d'énergie renouvelable
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Les communes sont de plus en plus soucieuses de leurs consommations énergétiques avec l'augmentation du coût des énergies fossiles et de leur impact sur l'environnement. Deux dispositifs existent aujourd'hui dans le territoire pour accompagner les communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion à une mission de Conseil en Energie Partagée (CEP) proposée par TE38. 17 communes et Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ont recours à ce dispositif qui permet de bien connaître ses consommations énergétiques pour trouver des pistes d'améliorations (maintenance, travaux, éclairage, véhicules) - La convention avec l'AGEDEN pour être conseillées lors de travaux de rénovation énergétique ou l'installation d'énergies renouvelables. Environ 25 accompagnements en 2022 <p>TE38 et l'AGEDEN sont partenaires et travaillent ensemble afin de rendre le meilleur service possible aux communes.</p> <p>En complément, des ateliers d'informations ou retours d'expériences sont proposés aux communes, par exemple sur la rénovation du patrimoine, le photovoltaïque etc.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	<p>Convention TE38 Convention AGEDEN</p>	
	Description de l'action étapes	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'AGEDEN, poursuite des actions d'accompagnement auprès des communes 	

	échéances (calendrier de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le dispositif CEP de TE 38 <p>2023 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'un atelier thématique par an sur un thème d'actualité, courriers adressés à l'ensemble des communes... - En parallèle des dispositifs existants, création d'un pôle ingénierie pour aider les communes à réaliser leurs projets de rénovation ou d'installation d'énergies renouvelables : avoir une personne dédiée pour le conseil, appui technique et financier 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'accompagnements réalisés par l'AGEDEN et par TE38 puis par le pôle ingénierie Nombre de communes adhérentes au service CEP	25 par an 30
		de résultats	Diminution des consommations énergétiques des bâtiments Diminution des émissions de GES des bâtiments	20 % 20 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, TE38, Communes

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	<p>Accompagnement AGEDEN (44 jours) : 25 520 € (20 à 25 projets accompagnés) financé à 50% par le programme socle de l'AGEDEN</p> <p>Coût d'un atelier thématique proposé par l'AGEDEN : 1 740 €</p> <p>Mission CEP TE38 avec un engagement de 3 ans : 0,62€/habitant/an pour les communes dont TE38 perçoit la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité) 1,09€/habitant/an pour les communes dont TE38 ne perçoit pas la TCCFE</p> <p>Pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté 2022 Pôle ingénierie 1ETP + prestations externes à estimer</p>
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Recommander de faire la mission CEP avant de démarrer un projet de rénovation. Encourager les communes à avoir une approche globale de la rénovation. Bien faire connaître les dispositifs pour qu'il n'y ait pas de confusion.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2.1.3 Accélérer la rénovation énergétique des logements du parc locatif communal

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Augmentation du nombre de réhabilitation du parc de logements communaux
-----------------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le parc communal est un parc ancien, difficile à exploiter, qui présente souvent des problématiques fortes (problèmes d'accessibilité, de mise aux normes, de vétusté, contraintes patrimoniales, contraintes de gestion...)</p> <p>La vacance des logements communaux est en général assez élevée. Les logements communaux représentent un enjeu qualitatif et quantitatif, tant pour les communes disposant d'un parc que pour les intercommunalités qui conduisent des politiques de l'habitat (hébergement d'urgence, hébergement adapté aux personnes vieillissantes...)</p> <p>Ce parc existant à réhabiliter est également une charge pour les communes. De plus, les logements avec une forte consommation d'énergie, appelés « passoires thermiques », vont être interdits à la location à partir de 2023.</p> <p>Le seuil maximal de consommation d'énergie finale d'un logement sera fixé à 450 kWh/m² à compter du 1er janvier 2023 pour la France métropolitaine, soit un classement F ou G. Par ailleurs, les locataires des passoires thermiques pourraient exiger de leur bailleur des travaux de rénovation.</p> <p>Le projet de loi Climat et résilience, propose d'aller plus loin et d'interdire la location de toutes les passoires thermiques à partir de 2028 (article 41).</p> <p>L'objectif serait triple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • protéger les locataires contre les factures d'énergie trop élevées ; • laisser le temps nécessaire aux propriétaires pour faire des travaux de rénovation des logements qu'ils louent ; • réduire nos émissions à gaz à effet de serre.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Politique de l'Habitat

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2022 (réalisé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation d'un règlement des aides <p>Approbation d'une aide à la réhabilitation des logements communaux : Pour les améliorations « simples » :</p> <p>Réalisation de travaux comportant minimum 2 postes de travaux dont un sur l'enveloppe (mur, toiture, plancher, menuiserie)</p> <p>Changement de composants : menuiseries, chauffage, VMC, isolation intérieure, mise aux normes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant des travaux maximum de 20 000 € TTC par logement • Taux d'intervention : 2 500 € / logement • Dans une limite de 6 logements créés ou réhabilités par opération <p>Pour les rénovations lourdes :</p> <p>A savoir les projets de rénovation nécessitant une rénovation énergétique ambitieuse (isolation par l'extérieure), rénovation complète, aspects patrimoniaux contraignants ou mise en accessibilité</p> <p>Réalisation de travaux comportant minimum 3 postes de travaux dont 2 sur l'enveloppe (mur, toiture, plancher, menuiserie)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montant des travaux minimum de 20 000 € TTC par logement et montant des travaux plafonnés à 40 000 € TTC par logement • Taux d'intervention : 4 000 € • Dans une limite de 6 logements créés ou réhabilités par opération <p>Dans le cas de l'utilisation de matériaux bio sourcé, une bonification de 1 500 € par logement sera octroyée.</p> <p>2024 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite du dispositif 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de logements réhabilités par an	10
		de résultats	Réduction des consommations d'énergie	200 MWh par an
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Habitat
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Département, FEDER, Bailleurs sociaux, AGEDEN, ADEME, Communes

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Aide à la réhabilitation des logements communaux : 67 000€ par an AGEDEN : conseil
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Levier suffisant pour inciter les communes à réhabiliter durablement leurs biens



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2.1.4 Rendre l'éclairage public plus sobre

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Réduire la facture énergétique de la collectivité et montrer l'exemple
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>L'éclairage public est un poste de consommation important pour les collectivités. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté gère l'ensemble des zones d'activités du territoire, dont l'éclairage public.</p> <p>Pour montrer l'exemple aux citoyens, aux entreprises mais également aux communes, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté doit travailler prioritairement sur la réduction de ses consommations d'énergie. Cela passe par une meilleure gestion de l'éclairage. D'autre part, de nombreuses communes ont déjà mis en place l'extinction nocturne, et/ou la rénovation des luminaires pour une meilleure performance énergétique.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	--	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2022 (en cours) : Programmer une extinction de l'éclairage public dans les zones d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inventaire du type et nombre de point lumineux, étude des consommations d'énergie - Estimation des gains potentiels en réduisant l'éclairage public - Mise en place de l'extinction nocturne de 22h30 à 5h30 dans les zones d'activités <p>2023 : Optimiser l'éclairage dans les zones d'activités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des travaux de rénovation et d'installation de LED, sur les 400 points lumineux existants - Poursuivre l'expérimentation d'extinction nocturne ou installation de capteurs de présence si cela est pertinent <p>2023 – 2028 : Sensibiliser les communes sur l'éclairage public</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> - Inciter les communes à mettre en place l'extinction nocturne, en accompagnant ces initiatives sur le volet communication (opération le Jour de la Nuit, sensibilisation des citoyens...) - S'appuyer sur les guides technique du PNR du Vercors pour la mise en place de l'extinction de l'éclairage public et un éclairage de qualité dans le Vercors - Amener une réflexion sur la pollution lumineuse et la trame noire 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de points lumineux rénovés	400
			Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne	40
		de résultats	Baisse des consommations de l'éclairage dans les ZA	50 %
		Baisse des consommations pour les communes	50 %	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, communes
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	GreenAlp, PNR Vercors (organisation du « mois de la nuit » en octobre)

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation : service développement économique et ingénierie Coût de remplacement des luminaires : à définir
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Pour montrer l'exemplarité, il est nécessaire de commencer par le parc d'éclairage de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté (zones d'activités, éclairage nocturne des monuments...)

MAITRISER L'ENERGIE ET ACCOMPAGNER LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE PRIVE

 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE <small>COMMUNAUTÉ</small>	PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL
--	--

2.2.1 Accompagner la réduction des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables dans l'habitat

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Réalisation par les particuliers de travaux de rénovation performantes et de nouvelles installations d'énergies renouvelables
-----------------	---

Description	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est engagée depuis 2015 dans une démarche « Territoire à énergie positive » qui vise à diviser par deux les consommations d'énergie à l'horizon 2050 et à couvrir l'intégralité des besoins par des énergies renouvelables. Cette stratégie doit permettre de diminuer la dépendance énergétique du territoire, réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants, par la mise en œuvre de différentes actions.</p> <p>La rénovation des logements fait partie de ces actions. A ce titre, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté porte le fond local de financement de la rénovation des logements privés à l'échelle du territoire.</p> <p>Cette action vise à apporter un complément financier aux dispositifs existants de la rénovation des logements privés. Elle intervient dans le cadre de la plateforme de rénovation énergétique.</p> <p>Le dispositif concerne les propriétaires occupants et bailleurs de maisons individuelles, pour les logements de plus de 15 ans utilisé en résidence principale, sur le territoire de SMVIC. En complément, les centres de Saint-Marcellin et de Saint-Sauveur sont intégrés dans un dispositif d'OPAH – RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – Rénovation Urbaine) depuis 2020.</p>
--------------------	--

	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions		Politique de l'Habitat Convention d'objectifs avec l'AGEDEN (2020-2022)	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 – 2028 :		
		<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les dispositifs existants : il est prévu 125 rendez-vous lors des permanences de l'AGEDEN et 50 visites à domicile, pour accompagner les actions de réduction des consommations et travaux de rénovation chez les particuliers - Proposer d'autres actions d'accompagnement, plus d'actions de sensibilisation : 5 animations par an. Sur 2022, présence à la foire de l'Albenc, un stand au marché de Vinay Appart Energie, 1 soirée pour les professionnels de la rénovation afin de décrypter les aides financières pour mieux orienter leurs clients, une visite de site de rénovation performante, une soirée thermographie avec prêt de caméras thermiques etc. - Poursuivre les accompagnements des dispositifs d'OPAH RU et ANAH : réduction de la précarité énergétique, lutte contre l'habitat indigne... - Selon l'évolution des aides des autres dispositifs, ajustement possible des aides 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de personnes touchées par les animations	100
			Nombre de rendez-vous tél 1 ^{er} conseil	550
		Nombre rendez-vous aux permanences	110	
	de résultats	Réduction des consommations d'énergie dans l'habitat	15 %	
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Habitat
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, ANAH, bureaux d'études SOLIHA, URBANIS

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention AGEDEN (mission habitat) : 59 062€ Aides financières : SARE, programme socle AGEDEN Reste à charge pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 24 128€
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Veiller à ce que les dispositifs soient le plus compréhensible possible pour les habitants Poursuivre / améliorer le plan de communication existant

2.2.2 Accompagner le petit tertiaire dans la rénovation énergétique

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Réalisation des travaux dans le secteur du petit tertiaire privé
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Depuis fin 2017, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a démontré sa volonté d'accompagner les commerces de proximité dans la rénovation de leurs locaux, afin de les rendre plus attractifs pour les clients et plus efficaces énergétiquement parlant.</p> <p>En effet, par délibération du 16 novembre 2017, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté a décidé de déployer un cofinancement local sur son territoire pour activer l'aide de la Région, la rendre éligible à l'ensemble des commerçants répondant aux critères fixés en collaboration avec la Région.</p> <p>L'objectif de cette fiche action est d'accompagner le petit tertiaire dans la rénovation énergétique, tant sur la nature des travaux qui pourraient être nécessaires, que pour les aides auxquelles les propriétaires ou locataires pourraient prétendre, en soutien de ces travaux.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	<p>Convention avec la Région autorisant notre EPCI à co-financer les investissements professionnels des artisans, commerçants et activités tertiaires avec point de vente</p> <p>Conventions triennales avec les consulaires (CMA – CCI)</p> <p>Convention d'objectifs triennale avec l'AGEDEN</p>
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2028 : Poursuite des accompagnements</p> <p>Trois niveaux de soutien et d'accompagnement existent d'ores et déjà dans le cadre de cette fiche action. Les actions déjà mises en place sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Temps collectif</u> : La réalisation d'une réunion d'information collective par an à destination du petit tertiaire privé avec l'AGEDEN - <u>Temps d'accompagnement individuels plus approfondis proposés par l'AGEDEN et la CMA en complémentarité</u> :

	<p><u>AGEDEN</u> : 25 rendez-vous de conseil (1^{er} niveau) et de 5 accompagnements plus approfondis</p> <p><u>CMA</u> : Visites énergie, <i>Diagnosics performa environnement et Diags Eco-Flux</i> (10 diagnostics dans la convention)</p> <p>- <u>Soutien financier à l'amélioration des commerces avec point de vente</u> : environ 10 à 12 demandes financées par an depuis 2018 sur notre territoire, dont environ 25% concernent de la rénovation énergétique Cette aide est une subvention pouvant financer jusqu'à 30% des dépenses éligibles, sous réserve que celles-ci représentent un minimum de 10 000 € HT et avec un plafond d'intervention de 30 000 € HT, pour notre collectivité.</p>			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de commerces sensibilisés Nombre d'entreprises ou propriétaires accompagnés pour rénover leurs locaux	50 par an 5 par an
		de résultats	Réduction des consommations d'énergie dans le tertiaire	12 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Direction du Développement Economique et de l'Emploi
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Région Auvergne Rhône-Alpes Chambres consulaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)/ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), AGEDEN, Associations et Unions de Commerçants, Communes

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Co-financement Aide Région : enveloppe 2022 = 40 000 € Convention SMVIC/CMA : 6 940 € Convention avec l'AGEDEN : 6 976 € Aide programme socle AGEDEN + SARE : 4 321€
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Réussir à faire connaître les dispositifs par les propriétaires et locataires Cibler plus la communication sur une typologie de commerces (liés au tourisme), afin de montrer que cela fonctionne et de motiver les autres pour venir se renseigner.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2.2.3 Aider les professionnels du bâtiment à prendre toute leur place dans la politique de rénovation énergétique

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Amélioration de l'état général des bâtiments du territoire (publics, privés, à destination professionnelle ou d'habitation)
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>L'objectif est d'aider les professionnels du bâtiment à prendre toute leur place dans la politique de rénovation énergétique, afin d'améliorer l'efficacité des travaux de rénovation des bâtiments du territoire.</p> <p>En étant en soutien pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - leur fournir une information simple leur permettant d'orienter leurs futurs clients vers un conseil adapté si nécessaire (notamment les aides financières auxquelles ils peuvent prétendre), - le développement de la qualification des entreprises artisanales, par une montée en compétences (formations, certifications, qualifications...) et leur valorisation auprès des clients finaux, propriétaires de biens immobiliers, - les accompagner dans la structuration de coopérations leur permettant de proposer des bouquets de travaux coordonnés, - les aider à développer les compétences nécessaires pour des réhabilitations thermiques de qualité et leurs aptitudes à apporter un conseil. <p>En 2022, une réunion d'information et de formation a été organisée et a rassemblé une dizaine de professionnels. Ces actions sont organisées par l'AGEDEN, dans le cadre de notre convention.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention d'objectifs triennale avec l'AGEDEN	
	Description de l'action étapes	<p>2023 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre les actions d'information auprès des artisans : sur les aides financières, la réglementation... 	

	échéances (calendrier de mise en œuvre)	- Accompagner la formation des artisans sur la rénovation performante : visites de chantiers de rénovation, organisation d'ateliers pratiques ou de conférence, veille réglementaire		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de certifications d'artisans du territoire maintenues et nouvellement obtenues	10 par an
		de résultats		
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Direction du Développement Economique et de l'Emploi
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Chambres consulaires : Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)/ Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI). AGEDEN / CAPEB / FBTP Associations / Unions de Commerçants / Artisans / Réseaux d'entreprises et Communes en relais des besoins de leurs membres (ou administrés) et des dispositifs d'accompagnement mis en place (communication). Et éventuellement les Chambres consulaires : CMA/CCI, en soutien à la communication.

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Le budget 2022 s'élève à 4 428 €, intégralement pris en charge par le SARE, et à définir, tant sur le plan humain que financier pour l'avenir.
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Être attentif dans le soutien et l'accompagnement, sans se positionner en tant que donneur d'ordre. Porter attention aux contraintes liées aux qualifications dans les métiers du bâtiment. Certaines qualifications pouvant représenter des contraintes au quotidien sur des aspects non relatifs au chantier concerné par les travaux (cf qualigaz).

2.2.4 Proposer aux entreprises industrielles un accompagnement à la sobriété énergétique

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Sensibilisation des entreprises et des salariés aux enjeux de la sobriété énergétique, pour la mise en place d'actions en interne
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Cette action est également inscrite dans le programme « Territoires d'Industrie » co-construit avec les acteurs économiques locaux.</p> <p>« Territoires d'Industrie » vise notamment à accompagner les entreprises dans une démarche de progrès en matière de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), dont l'environnement constitue l'une des 7 questions centrales. En effet, selon le secteur industriel l'énergie peut représenter jusqu'à 30% des coûts de fabrication, et une entreprise sur deux peut diminuer d'au moins 17% sa facture énergétique grâce aux préconisations identifiées au cours d'un audit énergétique.</p> <p>Sur le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, l'industrie représente 22% des émissions de GES et 13% de la consommation d'énergies fossiles. Une entreprise (cimenterie) représente, à elle seule, plus de la moitié des émissions de GES.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Programme « Territoires d'Industrie »
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 – 2028 : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de réunions thématiques collectives pour informer sur les réglementations en vigueur et leurs évolutions à venir, sur les dispositifs d'accompagnement existants. - Réalisation de visites énergie permettant d'identifier de façon exhaustive tous les usages du site et leur mode de fonctionnement. Ces visites pourront être réalisés par l'AGEDEN ou par les Chambres consulaires

	<p>En complément, des diagnostics flux (eau – énergie – déchets) pourront être réalisés par la Cci</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relais en direction des entreprises les différents dispositifs permettant d'accompagner leurs investissements en matière de performance énergétique (Dispositif CEE, Fonds de chaleur de l'Ademe...). - Promotion auprès des entreprises dont la taille le permet l'intérêt de nommer un « référent énergie » en leur sein. <p>Le programme PRO-REFEI, qui finance entre 50% et 100% des coûts de formation, peut les accompagner</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus spécifiquement, <u>identification des 5 principaux établissements industriels du territoire consommateurs d'énergie et producteurs de GES</u> pour engager une démarche proactive dans leur direction afin de connaître leurs actions en cours ou en projet et leur proposer un accompagnement. - Structuration d'un « bouquet de services » permettant d'accompagner les entreprises de la visite énergie jusqu'à la réalisation effective des travaux / investissements productifs, incluant la valorisation des CEE sur la plateforme VTE (Vos Travaux Eco) avec laquelle SMVIC a conventionné. <p>Cette action s'inscrit en synergie avec celles menées sur les déplacements (salariés, logistique) et avec la démarche de sensibilisation des entreprises à la RSE.</p>			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	<p>Nombre de réunions d'information</p> <p>Nombre d'audits énergétiques</p> <p>Structuration du « bouquet de services » énergétique</p>	<p>2 par an</p> <p>5 par an</p> <p>Oui / Non</p>
		de résultats	Estimation de la réduction des consommations énergétiques et des rejets de GES	5 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Développement économique, en lien avec Ingénierie et Gestion Patrimoniale
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, Ademe, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, CCI Nord Isère, CCI Grenoble, Service Développement Durable SMVIC, Tenerrdis

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention AGEDEN (Hors SARE) : 7 540 € (SMVIC)
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation des intervenants dans l'accompagnement des entreprises

DEVELOPPER LES ENERGIES RENOUVELABLES

 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE <small>COMMUNAUTÉ</small>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
<p>2.3.1 Mettre en œuvre la stratégie de développement des énergies renouvelables locales</p>	

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Etablir un document cadre pour favoriser et planifier le développement des énergies renouvelables
-----------------	---

Description	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est un territoire engagé dans la démarche TEPOS depuis 2013. Une étude a été menée en 2015 – 2016 pour évaluer les potentiels de développement par filière des énergies renouvelables. Le diagnostic du PCAET montre que la production d'EnR dans le territoire équivaut à 22% de l'ensemble des consommations énergétiques. Aujourd'hui Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté doit aider l'implantation des EnR pour atteindre ses objectifs : augmenter sa production d'EnR de 33% en 2030 (par rapport à 2015).</p> <p>Actuellement, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté soutient le projet éolien de Saint-Antoine-l'Abbaye porté par le société EDPr. Des négociations sont en cours afin que Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté devienne un actionnaire minoritaire dans ce projet aux côtés du Fonds Oser et d'Energy'isère. Il s'agit d'un projet déterminant pour atteindre les objectifs du territoire car sa production annoncée est de 70 GWh/an.</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté doit aussi accompagner l'émergence des projets de moindre envergure mais qui seront tout aussi déterminants pour atteindre l'ambition fixée pour en 2050 de couvrir l'entièreté des besoins énergétiques du territoire par les énergies renouvelables (voir les objectifs définis de développement par type d'énergie dans la stratégie). L'opportunité de la mise en œuvre d'un PLUi sera un levier clé pour faciliter l'implantation des EnR.</p>
--------------------	--

	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions		PLUI
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 - 2024 :	
		<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de travail composé d'élus, de techniciens, d'acteurs locaux de l'énergie et des EnR, qui établira un document cadre pour le développement des EnR - Composition à définir pour ce document : stratégie générale, potentiels par filière, filières à privilégier, communication en fonction des cibles pour faciliter l'acceptabilité des projets, messages clés, implication des collectivités dans les projets (technique et financière) - En s'appuyant sur les études de potentiels réalisées (éolien, méthanisation), cartographier les zonages favorables à l'implantation des énergies renouvelables - Réaliser un schéma de développement des énergies renouvelables, pour intégrer l'implantation des EnR dans le PLUI, à travers le zonage ou la réglementation, et s'assurer de la compatibilité des réseaux, pour l'injection d'énergie renouvelable. Ce document devra être précis et clair, pour accompagner la mise en œuvre du PLUI 	
	2024 – 2028 : Mettre en œuvre le schéma et la stratégie globale		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Document cadre et une réglementation dans le PLUI favorisant le développement de projet EnR
de résultats		Puissance installée en énergie renouvelable	35 MWc
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Fin de l'étude		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, Energ'isère, Fonds Oser, Centrales Villageoises, Enercoop, EDPr, Producteurs d'énergies renouvelables, TE38, AURG, Communes, chambre d'agriculture

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Document cadre : réalisation en interne avec l'aide de l'AGEDEN Etude Urbanisme/EnR Convention TEPOS 2 : 30 000€ financement à 50% par l'ADEME 393 000€ d'investissement dans le projet éolien Saint-Antoine-l'Abbaye
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Ne pas négliger le volet acceptabilité des énergies renouvelables pour leur mise en œuvre

2.3.2 Soutenir les initiatives locales citoyennes pour le développement du solaire

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Augmenter les partenariats entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les collectifs citoyens
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le solaire photovoltaïque représente 4% de la production d'EnR de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté soit un potentiel local sous-exploité, à développer sous toutes ses formes : production en autoconsommation individuelle et collective ou en revente totale.</p> <p>Il existe deux centrales villageoises très dynamiques dans le territoire : Centrales Villageoises Portes du Vercors (CVPV) et Wattisère (CVWi). Elles contribuent à accélérer le développement des installations photovoltaïques en toiture. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté met déjà deux toitures à disposition des CVPV. Plusieurs communes travaillent également avec les centrales villageoises.</p> <p>Enercoop, fournisseur d'électricité verte et citoyenne, porte avec Energisère, un projet de parc photovoltaïque situé sur une ancienne carrière dans la commune de Saint-Romans. La puissance installée potentielle est de 1,53 MWc. Enercoop cherche à s'associer aux acteurs locaux : collectivités et Centrales Villageoises.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention AGEDEN
	Description de l'action étapes échéances (calendrier)	2023 :

	de mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> - Etudier la possibilité que Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les communes prennent des parts sociales (100€ une part sociale) dans les Centrales Villageoises pour soutenir leur développement - Etudier la possibilité pour Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté de participer au capital du projet sur St Romans porté par Enercoop - Etudier la possibilité d'apporter une aide au fonctionnement des deux Centrales Villageoises qui auraient besoin d'un ½ poste d'assistant pour les aider notamment sur le sujet de l'autoconsommation collective et individuelle (montage des dossiers juridiques, techniques et administratifs). <p>2024 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des installations des centrales PV 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Multiplication des partenariats entre les collectivités et les collectifs citoyens (nombre de toits mis à disposition, participation au capital...)	20 toitures
		de résultats	Puissance installée en énergie renouvelable	1MWc
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Centrales Villageoises, suivi interne service Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Technique : AURA EE, AGEDEN, Enercoop, Energ'isère, Communes Financier : ADEME (TEPOS), LEADER

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Mise à disposition de toitures pour les Centrales Villageoises Participation aux capitaux des Centrales Villageoises Participation financière au projet d'Enercoop Programme LEADER : appui à l'animation des centrales villageoises Convention AGEDEN 2022 (mission transition énergétique) : Accompagnement de projets citoyens (4 jours) : 2 320€
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté ne doit pas perturber le mode de gouvernance des collectifs citoyens pour les laisser maîtres de leurs actions.

2.3.3 Accompagner les installations photovoltaïques agricoles et industrielles sur les bâtiments existants

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Lever les freins au développements des installations photovoltaïques sur les bâtiments agricoles et industriels existants
-----------------	---

Description	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Les bâtiments agricoles sont intéressants pour le développement des installations photovoltaïques, car ils bénéficient de plusieurs avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des surfaces de grandes tailles - Peu de contraintes patrimoniales - Des possibilités d'investissements financiers assez importants <p>Lors des ateliers thématiques, il est ressorti un intérêt fort de la part des agriculteurs, mais qui se heurte à des difficultés. Les agriculteurs sont souvent démarchés, ce qui n'incite pas à la confiance, il serait nécessaire de leur apporter une information claire et synthétique, sur l'intérêt, le coût et la rentabilité des installations photovoltaïques. D'autre part, de nombreux projet ne peuvent pas se faire à cause des coûts de raccordement importants, liés à l'éloignement des réseaux. Enfin, des questions d'assurances, notamment pour les bâtiments de stockage du fourrage, ou des problématiques de levée d'hypothèques peuvent limiter les projets.</p> <p>Une meilleure information auprès des agriculteurs permettrait d'ores et déjà de lever des freins et de développer de nouveaux projets.</p> <p>En outre, les bâtiments industriels représentent un potentiel photovoltaïque intéressant, avec des surfaces de grandes tailles. En lien avec les démarches d'accompagnement des politiques RSE des entreprises, un appui sur l'identification de toitures intéressantes, ou des études de potentiel seront proposées aux entreprises.</p>
--------------------	---

	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions		Convention de partenariat avec la chambre d'agriculture	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)		<p>2023 : Echanger avec les institutions pour lever les freins</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compagnies d'assurances ; SDIS ; Banques - Diffuser une plaquette d'information à destination des agriculteurs, pour lever les principaux freins et présenter les avantages et points de vigilance pour le développement du photovoltaïque agricole <p>2024 : Etudier les potentiels de développement du photovoltaïque agricole et industriels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les bâtiments intéressants sur la base d'une cartographie aérienne - Identifier les contraintes de raccordement : pour les toitures ayant un potentiel photovoltaïque, repérer la distance de raccordement, et éliminer ainsi les bâtiments trop éloignés - Estimer le potentiel de production, le coût et la rentabilité des projets <p>2025 : Mobiliser les agriculteurs et industriels pour développer des projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contacter les exploitants propriétaires des bâtiments retenus pour leur présenter les résultats de l'étude de potentiel - Organiser des formations pour mieux orienter les agriculteurs - Mutualiser entre les entreprises : études, achats groupées, appels à initiatives privées... - Organiser des visites de site - Travailler avec les Centrales Villageoises pour l'investissement 	
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation d'un document d'information Réalisation de l'étude de potentiels Organisation de rencontres / formations / visites avec les agriculteurs	Oui / Non Oui / Non 2 rencontres
		de résultats	Puissance installée	1 MW
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Chambre d'agriculture / CCI/ AISG Suivi interne service développement agricole
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	TE 38, Centrales Villageoises

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention chambre d'agriculture
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Etudier également les possibilités de solaire thermique pour les exploitations Ne pas inciter la construction de bâtiments neufs, privilégier les installations sur bâtiments existants



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

2.3.4 Augmenter la production de chaleur issue des énergies renouvelables sur le territoire

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Développer les installations de chaudières ou réseaux de chaleur dans les collectivités et entreprises
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le Département de l'Isère, en lien avec AURA EE, TE 38 et l'AGEDEN, a organisé en 2021 une concertation en vue de proposer un contrat de chaleur renouvelable (CCR), à l'échelle départemental.</p> <p>Il s'agit d'apporter une stratégie opérationnelle, avec une vision interterritoriale, pour décliner de manière coordonnée les objectifs du SRADDET. Les CCR sont une opportunité d'une part pour accompagner les territoires dans l'élaboration de leur stratégie de développement des EnR, et d'autre part pour construire une nouvelle approche articulant planification et concertations entre les territoires de l'Isère.</p> <p>Le CCR bénéficie d'un appui financier de l'ADEME, pour l'animation avec l'équivalent de 3 ETP par an sur 3 ans, et pour l'investissement, en fonction de la nature des travaux et du type d'énergie renouvelable.</p> <p>Le CCR accompagne les projets de production de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire thermique, méthanisation), avec un minimum de 20 % des projets autre que la biomasse.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Contrat de Chaleur Renouvelable de l'Isère
	Description de l'action étapes échéances (calendrier)	<p>2022 (en cours) : identification des premiers projets, contractualisation entre l'ADEME et le Département</p> <p>2023 : lancement du Contrat de Chaleur Renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none">- Communication auprès des porteurs de projets potentiels- Dépôt des demandes des entreprises ou collectivités- Accompagnement à la rédaction des dossiers techniques et cahiers des charges

	de mise en œuvre)	2024 – 2026 : Suivi des projets		
		<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des travaux d'investissements - Finalisation du dossier et mise en paiement - Suivi de la production d'EnR avant paiement du solde de la subvention 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Mise en place du CCR Nombre de projets sur le territoire	Oui / Non 10
		de résultats	Production d'EnR supplémentaire	10 GWh
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Tous les 3 ans		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Conseil Départemental de l'Isère
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Territoire d'Energie 38, AGEDEN
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ADEME

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Communication auprès des communes
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation avec l'accompagnement des communes en ingénierie proposé par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Axe 3 : Préservation des ressources du territoire

PROMOUVOIR LES PRATIQUES AGRICOLES DURABLES

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<p>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</p>
--	---

3.1.1 Favoriser l'installation d'agriculteurs dans des productions diversifiées

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Favoriser l'installation d'agriculteurs pour augmenter l'autonomie alimentaire du territoire et diversifier les productions
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	Le territoire du Sud Grésivaudan sera concerné par le départ à la retraite des agriculteurs et par la problématique du renouvellement des générations. Le foncier devient de plus en plus inaccessible pour les nouveaux porteurs de projets en hors-cadre familial, qui n'ont pas hérité de la transmission de patrimoine. L'installation de nouveaux porteurs de projets est nécessaire afin de renouveler la génération des agriculteurs qui partent à la retraite. Aussi, la question d'avoir des porteurs de projets avec des productions diversifiées se pose dans un contexte de changement climatique et d'une demande locale d'approvisionnement en produits locaux. D'autant que l'on constate que les porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire sont majoritairement des porteurs de projets en productions végétales (en 2020, le point accueil installation de la Chambre d'Agriculture a recensé 9 projets en maraîchage et plantes aromatiques et médicinales contre 3 en élevage et 3 en noyers).	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Politique agricole de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté Convention avec la Chambre d'agriculture (CDA) de l'Isère	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 - 2028 : Installation transmission : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des actions menées par la CDA dans le cadre de l'accompagnement de porteurs de projets au travers du Point d'accueil porteur de projet et avec la Boîte à Essais : formations, accompagnement à la création d'entreprise, comptabilité. Installation 	

	<p>de petites exploitations en maraîchage, plantes aromatiques, atelier de transformation...</p> <p>Diversification des productions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des agriculteurs par la chambre d'agriculture dans la diversification de leurs productions : Journée d'information à destination des nuciculteurs sur les étapes de la transmission ainsi que les possibilités de se diversifier (création d'ateliers complémentaires) - Identifier les freins au changement de production et des pistes de solutions - Accompagner techniquement certains agriculteurs dans ce changement - Poursuite de cette action par : des visites de ferme, journées techniques <p>Mise en place d'une stratégie foncière qui sera déclinée dans le PLUi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2022 (réalisé) : réponse à l'AAP « élaboration d'une stratégie foncière » (mesure 16.72 du FEADER) - 2023 : Identification des friches agricoles et forestières - 2024 – 2028 : Mise en œuvre de la stratégie foncière (valorisation des friches, protection des zones agricoles, regroupement/échanges de parcelles...) 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	<p>Nombre de porteurs de projets au PAP</p> <p>Nombre d'agriculteurs accompagnés à la diversification</p> <p>Surface des zones agricoles protégées dans le nouveau PLUi</p>	<p>10</p> <p>5</p> <p>A définir</p>
		de résultats	<p>Ratio du nombre d'installés par rapport aux départs à la retraite</p> <p>Maintien des surfaces agricoles</p>	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Chambre d'Agriculture de l'Isère
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Chambre d'Agriculture de l'Isère, service développement agricole SMVIC
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Boîte à Essais, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, SAFER

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation (Boîte à essais, PAP, diversification) FEADER pour la stratégie foncière
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	L'installation de nouveaux agriculteurs doit se penser globalement et ne peut pas être segmenté. Il est nécessaire d'appréhender cette action dans sa globalité en mettant en perspective cette action avec les démarches du PLUi et du PAIT.

3.1.2 Poursuivre les actions portant sur les pratiques alternatives portées par le Comité de Territoire Sud Grésivaudan (CTSG)

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Evolution des pratiques alternatives afin de prendre en compte les évolutions climatiques
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>A l'issue de réflexion d'agriculteurs du CTSG sur l'implantation de couverts sous noyers, la SMVIC a acheté un semoir confié en gestion à la CUMA du Piedmont. L'objectif premier était d'implanter des couverts sous noyers afin de restructurer et d'apporter de la matière azotée à des sols qui sont impactés par la mécanisation de la production en noix. Le semoir qui a été acheté convient également à des éleveurs qui peuvent faire du semis direct en implantant des dérobés ou des sursemis de prairies. Ces intercultures à vocation fourragère permettent d'étendre la période des stocks ou d'en réaliser pour la pâture. Enfin, les dérobées ont de nombreux atouts écologiques et agronomiques puisqu'elles contribuent à restructurer les sols, à casser le cycle parasitaire, et enfin à économiser de l'eau.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	<p>Politique agricole de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté Projet Alimentaire Interterritorial (PAIT) Convention avec la Chambre d'agriculture de l'Isère</p>
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2024 : Développer les couverts sous noyers et l'agroforesterie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de l'action sur la valorisation du semoir auprès des niculteurs avant l'implantation de couverts => Mise en ligne de la vidéo réalisée en 2021 sur l'implantation de couverts sous noyers - Réalisation de nouveaux essais et démonstrations : semis directs, pâturage sous noyers - Relance de la réflexion auprès des éleveurs et la CUMA du Piedmont en 2022 avec proposition de suivi agronomique par la Chambre d'Agriculture

	2023 – 2028 : Accompagner les pratiques alternatives et les démarches de qualité		
	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de pratiques alternatives en s'appuyant notamment sur l'agriculture biologique et sensibiliser les agriculteurs au label HVE - Accompagner les projets des collectifs agro-environnementaux, notamment le GIEE de St Lattier sur la fertilité des sols - Initier des Projets Agro Environnementaux et Climatique (PAEC) pour améliorer les pratiques en matière de fertilisant, gestion de la ressource en eau, ou diversification - Sensibiliser les agriculteurs et les habitants sur le traitement à proximité des habitations 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'ha semés en couverts Nombre d'ha semés en dérobés Nombre de labellisation HVE Nombre de MAEC mises en place
		de résultats	Avoir de plus en plus d'utilisateurs du semoir
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Comité de territoire Sud Grésivaudan/Chambre d'agriculture de l'Isère
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Comité de territoire Sud Grésivaudan/Chambre d'agriculture de l'Isère
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ADICE, CUMA du Piedmont, SMVIC, Métropole de Grenoble (qui porte le PAIT), Service Développement économique de la Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, FEADER

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Les moyens nécessaires sont des temps d'animation pour la promotion du semoir et pour mobiliser des agriculteurs sur des changements de pratiques.
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	La réussite tiendra aussi dans la volonté des agriculteurs de se sentir concernés par ce changement de pratiques.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

3.1.3 Sensibiliser et accompagner les agriculteurs face aux changements climatiques

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Anticiper l'impact des changements climatiques sur les productions agricoles, l'alimentation et le foncier
----------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Une étude a été sollicitée par les membres du Programme Alimentaire InterTerritorial (PAIT) de la Grande Région Grenobloise, et menée par Solagro en 2022, afin de scénariser l'évolution du contexte agricole, en 2050, en tenant compte du changement climatique. Cette étude porte sur les surfaces agricoles, les types de productions, les modes de consommations, l'autonomie du territoire, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est de définir par la suite un plan d'actions, sur la base des évolutions souhaitables pour le territoire, pour limiter la déprise agricole, réduire les émissions de GES et renforcer l'autonomie alimentaire.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Programme Alimentaire InterTerritorial (PAIT)
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2022 (en cours) : Réalisation du scénario prospectif à 2050, et identification des actions</p> <p>2023 : Mise en œuvre du scénario</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition d'objectifs à court et moyen termes, associés à des indicateurs de résultats - Déclinaison des actions dans chaque territoire, à travers une stratégie alimentaire reposant sur 3 thématiques : agir sur l'assiette / le foncier / l'installation - Suivi du groupe « adaptation au changement climatique » du PAIT <p>2024 : Mener des actions de communication auprès des agriculteurs sur le scénario et la stratégie agricole et alimentaire</p> <p>2023 – 2028 : Mise en place d'une plateforme de prêt de fourrage et co-produits agricole</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - La chambre d'agriculture dispose d'un outil visant à favoriser les échanges de fourrages ou co-produits agricoles entre agriculteurs https://www.echange-cerealier-eleveur.fr/ Cette plateforme est intéressante pour favoriser les solidarités entre agriculteurs, notamment lors de catastrophes naturelles. Elle pourra être développée sur le territoire, avec une communication adaptée 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Mise en place d'une stratégie agricole et alimentaire territoriale Nombre d'annonces d'échanges entre agriculteurs	Oui / Non 10
		de résultats		
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation			

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Service développement économique et agricole
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Membres du PAIT (9 collectivités), Chambre d'agriculture

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	A préciser
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	

PROMOUVOIR LES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
<h4>3.2.1 Introduire plus de produits locaux et bios dans la restauration collective</h4>	

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Multiplication des restaurants hors domicile s'approvisionnant localement
----------	---

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est située entre les bassins de vie et de consommation de Grenoble et de Valence ce qui justifie la pertinence d'une intervention publique sur les problématiques liant agriculture et alimentation. En effet, avec 13 % des exploitations agricoles en activité de l'Isère sur le territoire, l'agriculture est diversifiée avec deux filières (lait et noix) qui ont obtenu des labels de reconnaissance : AOP Noix de Grenoble, IGP Saint-Marcellin et AOP Bleu du Vercors-Sassenage. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est un territoire agricole dynamique qui a toute sa place dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Alimentaire Inter-Territorial (PAIT) de la région grenobloise.</p> <p>Le PAIT de la région grenobloise en cours d'élaboration a identifié plusieurs enjeux traduits dans des fiches actions dont une portant sur « l'accompagnement de la restauration collective ». Une des actions prévues est de mettre en place un « Programme d'accompagnement collectif des acteurs de la restauration collective dans l'objectif de la Loi Egalim ». Cette démarche s'inscrit dans l'objectif d'amélioration de la qualité des repas.</p> <p>En parallèle une démarche a été lancée avec la Chambre d'Agriculture de l'Isère pour identifier les agriculteurs souhaitant orienter leurs productions vers de la restauration hors domicile.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	PAIT

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2022 – 2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Etude prospective réalisée à l'échelle du PAIT sur l'alimentation, pour étudier l'offre et la demande sur le territoire et en définir des scénarios - Rencontrer des établissements ayant de la restauration collective (cantines, établissements de santé) - Plan de formation pour les techniciens, personnels de cuisine et élus aux enjeux de la restauration collective à travers 3 cycles de formation sur plusieurs problématiques : approvisionnement, sensibilisation des convives, gestion du budget, recrutement, gaspillage alimentaire 2023 – 2028 : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les structures intercommunales dans l'obtention du label « En cuisine » - Lancement de la phase opérationnelle avec l'intégration des produits locaux dans les menus - Lancement des réunions qui sensibilisent les employés à une alimentation saine et locale 	
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'agriculteurs intéressés Nombre d'établissements intéressés pour introduire plus de local dans leurs menus Nombre de réunions de sensibilisation
		de résultats	Part de produits locaux, sous signes de qualité ou bio intégrée dans les menus des établissements intercommunaux
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Développement économique et agricole
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Métropole de Grenoble (porteur du PAIT), Chambre d'agriculture, l'ADABIO (formation auprès des établissements), le Département de l'Isère (gestion des collèges et établissements de santé), SMVIC (Services Enfance jeunesse) pour le liens avec les établissements intercommunaux. Hôpital, EPHAD

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	0.2 ETP d'un(e) chargé(e) de mission en agriculture et alimentation.
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Finalisation de la politique agricole et alimentaire territorial avec la création d'un PAT et d'une personne dédiée pour le suivi du dispositif



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

3.2.2 Développer des outils de commercialisation et transformation de produits locaux

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	S'organiser collectivement pour développer les circuits courts
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	<p>Dans le cadre du PAIT, les territoires sont amenés à développer les circuits courts, à travers notamment des actions de promotion (Mois de l'alimentation). Cependant, pour favoriser les circuits courts, il est nécessaire d'accompagner le développement d'outils de commercialisation, de transformation, de logistique...</p> <p>Pour cela, l'échelle du PAIT est intéressante, car elle permet une organisation interterritoriale qui favorise la mise en place d'outils sur un bassin de vie plus important.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention trisannuelle Chambre d'Agriculture de l'Isère / PAIT	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2024 : Dans un premier temps, il est nécessaire d'identifier et de valoriser les outils de transformation ou approvisionnement existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme d'approvisionnement Départementale : Manger Bio Isère, Is Here (marque du pôle agroalimentaire du Département) - Abattoir du Fontanil - Marché d'intérêt National de Grenoble : avec un espace dédié aux producteurs locaux - Légumerie : AB Epluche - Marchés de producteurs : en lien avec les communes du territoire <p>2024 – 2028 : Identification de nouveaux besoins, et accompagnement d'initiatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un magasin de producteurs à St Just de Claix - Outils de transformation, notamment pour de nouveaux produits 	

	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de marchés de producteurs Nombre d'actions de communication	1 par an
		de résultats	Part des producteurs commercialisant en circuits courts	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Tous les 3 ans	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Chambre d'agriculture 38 / suivi de la convention service Développement économique et agricole
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Métropole de Grenoble (porteur du PAIT), Chambre d'agriculture

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention chambre d'agriculture
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Articulation avec les territoires voisins pour une coopération interterritoriale

REDUIRE ET VALORISER LES DECHETS

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
<p>3.3.1 Développer le réemploi, la réparation et valorisation d'objets issus des déchèteries</p>	

<p>Positionnement dans le plan d'action</p>	<p>Champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique 	<p>Thème :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
--	--	---

<p>Objectif</p>	<p>Faire évoluer les comportements pour ne pas jeter des objets pouvant être réemployés</p>
-----------------	---

<p>Description</p>	<p>Éléments de contexte, motivation de l'action</p>	<p>Nous constatons une augmentation ces dernières années des quantités de déchets apportés en déchèteries.</p> <p>La consommation et la fréquence de renouvellement des appareils électroménagers, mobiliers, a également tendance à augmenter.</p> <p>Une ressourcerie est installée depuis 2011 sur le site de la déchèterie de St Sauveur. Elle récupère directement les objets, électroménager, mobilier, qui peuvent être réutilisés. Cette action permet déjà de détourner une partie des déchets, mais également de sensibiliser les habitants sur la durée de vie des objets.</p>	
	<p>Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions</p>	<p>Plan de prévention des déchets (en cours d'élaboration) Convention d'objectifs avec PA-ISS</p>	
	<p>Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)</p>	<p>L'activité de la ressourcerie s'est développée, avec notamment l'augmentation des quantités de déchets. Il est prévu la construction d'un nouveau bâtiment plus grand afin de permettre le développement de l'activité de réemploi/réparation/revente, et d'ainsi détourner encore plus de déchets des bennes de déchèteries.</p> <p>2022 (réalisé) : Agrandissement de la ressourcerie, réaménagement du local de vente Altermag, afin de proposer de nouvelles activités (répair café, bricothèque, atelier vélo) animées par PA-ISS</p>	

	<p>D'autre part, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a signé une convention avec PA ISS pour la création d'un atelier de réparation et d'entretien de vélos. L'objectif est de faire en sorte que chacun puisse être autonome sur l'entretien de son vélo, et ainsi le garder plus longtemps.</p> <p>2024 - 2028 : Communiquer sur les acteurs du réemploi sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cartographier les acteurs du réemploi - Valoriser les initiatives de vente d'occasion, réparation, ateliers, sensibilisation à la réduction des déchets... <p>Cette action est en lien avec l'action 1.1.6 « Mobiliser l'ensemble des acteurs de la transition »)</p>			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	<p>Nombre de personnes sensibilisées</p> <p>Nombre d'utilisateurs de l'atelier de réparation</p>	<p>100</p> <p>50</p>
		de résultats	Tonnages de déchets détournés en déchèteries	300 t/an
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Calée sur la convention d'objectifs PA-ISS		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	PA-ISS

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Rénovation de l'ancien bâtiment commercial pour l'agrandissement de la ressourcerie (2022) Convention d'objectif qui définit le montant de la participation financière de SMVIC à PA-ISS
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Atteinte des objectifs de tonnages détournés : une bonne relation avec PA-ISS est essentielle afin d'atteindre les objectifs fixés dans la convention (contrôle et validation)

3.3.2 Accompagner la gestion et la réduction des déchets verts et fermentescibles

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Offrir des solutions de proximité aux habitants pour gérer et valoriser leurs déchets
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>La problématique des déchets verts et fermentescibles est portée depuis plusieurs années par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Des composteurs partagés ont été installés en 2012, les habitants bénéficient également de tarifs d'achats réduits pour l'acquisition de composteurs, et de lombricomposteurs.</p> <p>Les déchets verts amenés dans les 3 déchèteries intercommunales sont broyés à la déchèterie de Saint Sauveur, puis le broyat est fourni à des agriculteurs pour faire du co-compostage.</p> <p>Cependant, les déchets fermentescibles représentent encore 30 % des ordures ménagères. Dès 2024, la loi impose aux collectivités de fournir une solution de compostage de proximité ou de collecte séparée des déchets fermentescibles. En parallèle, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté rédige actuellement son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), dont la gestion des biodéchets est une des composante essentielle.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
	Description de l'action étapes échéances (calendrier)	2022 (réalisé) : Professionnalisation du service prévention et gestion des déchets <ul style="list-style-type: none"> - Formation d'une Maître Composteur - Embauche d'une Ambassadrice du tri pour initier des actions d'éco-exemplarité de la collectivité (lien action 1.1.2 « groupes de travail interne »)

	de mise en œuvre)	<p>2023 : Réalisation d'une étude sur les modalités de gestion des biodéchets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux : quantité de biodéchets des particuliers comme des professionnels (restaurateurs, restaurants d'entreprises), solutions existantes (compostage partagé et individuel) - Proposition d'actions pour réduire ces déchets : développement du compostage partagé, collecte et valorisation pour les professionnels... - Etudier la possibilité de mettre en place un système de location de broyeurs individuels, achats groupés ou prestation de broyage pour les particuliers, afin de privilégier l'utilisation sur place des déchets verts <p>2023 – 2028 : Poursuivre les actions de prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ventes de poules aux particuliers : 2 ventes de 600 poules en 2022 - Jardiner autrement : ateliers réalisés par le SYMBHI, guide pratique « Jardiner autrement » pour présenter les avantages du compostage / paillage au jardin - Développement de formations « Guide Composteur » et « Référent de site » pour le compostage partagé - Poursuivre les partenariats avec les agriculteurs pour la valorisation du broyat - Vente de composteurs et lombricomposteurs à prix réduits 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation de l'étude sur les biodéchets Nombre de composteurs partagés en fonctionnement Nombre de composteurs vendus	Oui / Non 20
		de résultats	Réduction de la quantité de déchets ménagers	A définir dans le PLPDMA
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle pour la quantité de déchets	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Service Gestion et Valorisation des Déchets
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ADEME

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Embauche en 2022 d'un agent de prévention déchets Etude biodéchets : 20 000 € Achats de composteurs : 10 000 €
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	La mise en place de composteurs partagés nécessite un temps d'animation et de suivi important. Des référents de site doivent être désignés et accompagnés.

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<p>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</p>
--	---

3.4.1 Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour favoriser les économies d'eau

<p>Positionnement dans le plan d'action</p>	<p>Champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique 	<p>Thème :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
--	--	--

Objectif	Générer une prise de conscience de la sensibilité du territoire en termes de ressources en eau et engendrer des économies d'eau
----------	---

Description	<p>Éléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>Le SDAGE¹ identifie une grande partie du territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère communauté (41 communes) comme étant en déficit quantitatif en termes de ressources en eau superficielles et vulnérable au changement climatique. Face à ce constat un Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a ainsi été mis en place en 2018 sur les bassins versants du Sud Grésivaudan. Cette démarche définit des objectifs de gestion des ressources en eau superficielles sur le territoire au regard du fonctionnement hydrologique des cours d'eau et des usages. Elle vise à adapter les prélèvements en eau aux ressources disponibles et à développer une dynamique de concertation pour éviter les tensions sur la ressource. Elle s'accompagne d'un programme d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs fixés. Cette démarche vise tous les usages de l'eau : eau potable, irrigation, ... Ce Plan de Gestion se déroule sur 10 ans, 2018-2027. Il s'inscrit ainsi pleinement dans la durée du PCAET et contribue à une adaptation du territoire au changement climatique.</p>
	<p>Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions</p> <p>Plan de Gestion de la Ressource en Eau Compétence Eau potable Organisme unique de gestion collective pour l'irrigation (chambre agriculture 38)</p>

¹ SDAGE – Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>Animer la démarche PGRE : le bon déroulement et l'atteinte des objectifs du Plan de Gestion de la Ressource en Eau du Sud Grésivaudan passent par une animation et un suivi de la procédure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi des actions inscrites au PGRE : mobiliser et conseiller les porteurs de projet, les collectivités et le monde professionnel, animer au besoin des groupes de travail multiusages, animer annuellement le comité de rivières, réaliser l'observatoire des milieux <p>Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux économies d'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'ateliers « jardiner autrement » - cible = tout public - à minima une session par an sur la thématique « économie d'eau » - Rédaction de documents pédagogiques (type brochure) sur la connaissance de la ressource sur le Sud Grésivaudan et des leviers d'économies d'eau - cible = tout public - Proposition d'articles d'information sur l'état de la ressource (internet, presse locale et communale) - Inciter les agriculteurs à limiter les prélèvements pour l'irrigation : optimiser l'irrigation en vergers de noyers, favoriser le remplacement de matériels pour plus de performance, diffusion de bulletins conseils - Elaborer et suivre un schéma directeur de l'alimentation en eau potable : réaliser un diagnostic du réseau, définir un programme pluriannuel d'investissement, pour limiter les fuites et améliorer les rendements 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Taux de réalisation du programme d'action Nombre d'ateliers organisés	100 % 1 par an
		de résultats	Réduction des volumes de consommation en eau Amélioration des rendements de réseaux	
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Mise à jour annuelle du tableau de bord Bilan mi-parcours en 2022 Bilan de la démarche en 2028			

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI)
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	SYMBHI, Régie eau et assainissement (schéma directeur eau potable)
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Collectivités, Agence de l'eau, DDT, chambre d'agriculture, Association des irrigants de l'Isère

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation de la démarche Budget annuel pour des prestations de formation, d'animation
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	La majeure partie des moyens nécessaire est le temps d'animation à mobiliser en interne. La mise en œuvre opérationnelle des actions dépend de la mobilisation des usagers.

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<p>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</p>
<p>3.5.1 Renforcer l'information sur les ressources de la filière bois local</p>	

<p>Positionnement dans le plan d'action</p>	<p>Champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique 	<p>Thème :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
--	--	--

<p>Objectif</p>	<p>Utilisation plus fréquente et meilleure du bois : construction et énergie</p>
-----------------	--

<p>Description</p>	<p>Éléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>La ressource en bois est importante dans le territoire mais contrastée entre les Chambaran très exploités et le Vercors plus difficile d'accès. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté appartient à la Charte forestière des Chambaran et au PNR du Vercors. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté participe au comité Inter-Tepos dont le but est de mettre en place une stratégie forestière inter-territoires à l'horizon 2030. Les membres de ce comité sont : Le Grésivaudan, Grenoble-Alpes-Métropole, le Pays Voironnais, le Trièves, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le Parc Naturel Régional de la Chartreuse et le Parc Naturel Régional du Vercors. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté doit donner plus de lumière aux actions déjà mises en place par les partenaires (formations sur le bois énergie et le bois construction, visites de sites, table-ronde, expositions, fête de la forêt et du bois, recherches sur l'adaptation aux changements climatiques) et renforcer la sensibilisation sur le sujet bois auprès de deux cibles identifiés : élus et grand public.</p>
	<p>Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions</p> <p>Convention avec la Charte Forestière des Chambaran Comité InterTepos « Forêt Horizon 2030 »</p>

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023-2028		
		<ul style="list-style-type: none"> - Informer les élus sur toutes les actions portées par les partenaires forestiers du territoire : rencontres avec les partenaires, partage plus systématique des informations aux communes... - Organisation d'une présentation générale en 2023 à l'attention des élus : présentation du contexte général sur la ressource bois dans le territoire, présentation des différents acteurs forestiers, partage de retours d'expériences sur des projets réalisés dans le territoire, annonce des animations à venir - Organiser une campagne de sensibilisation des élus sur la construction bois (réunions d'informations, visite de bâtiments en bois, visite de scieries) - Poursuivre les études d'opportunités de chaufferies collectives pour les communes dans le cadre de la convention avec l'AGEDEN (cf. Fiche « Accompagner la rénovation énergétique et l'installation d'énergies renouvelables pour le patrimoine public des communes ») 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de journées de sensibilisation réalisées Nombre de participants	1 par an 30
		de résultats	Nombre de nouveaux projets bois énergie et bois construction	
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Charte forestière des Chambaran, Fibois
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Service Développement économique, Charte forestière des Chambaran, PNR Vercors, Fibois, ONF, CRPF, Département de l'Isère, AGEDEN

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention avec la Charte Forestière des Chambaran : coût 2022 : 13 334 €
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Coordination nécessaire entre les services Ingénierie et Gestion Patrimoniale et Développement économique et avec les différents partenaires forestiers

3.5.2 Inciter au recours à la filière bois construction

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Multiplier la création de bâtiments ou d'aménagements extérieurs en bois
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Le bois construction est une thématique incontournable du PCAET car il permet de favoriser la qualité de l'air grâce à ses capacités de stockage du carbone. Ce dernier est stocké durant toute la durée de vie du bâtiment ou meuble en bois. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté possède deux massifs forestiers différents. D'une part, le massif du Vercors possèdent des résineux de qualité renommés pour le bois d'œuvre recherchés. D'autre part du côté des Chambaran, la Charte forestière travaille actuellement sur la valorisation des feuillues en bois construction notamment pour les aménagements extérieurs et le petit-mobilier urbain. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et les communes ont un rôle déterminant à jouer pour accompagner le développement de la filière locale bois construction.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention avec la Charte Forestière des Chambaran
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Année de sensibilisation (cf. Fiche « Renforcer l'information sur les ressources de la filière bois local ») <p>2023 - 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un groupe de réflexion interne (services agriculture, commande publique, transition énergétique), afin de travailler sur une délibération favorisant le bois construction <p><i>Piste : étudier systématiquement la possibilité de la construction bois</i></p>

		lors de la création de nouveaux bâtiments, d'aménagements extérieurs ou d'une rénovation importante <i>Inspiration</i> : délibération proposée par l'interprofession Fibois sur la commande publique - Echanges de pratiques avec d'autres collectivités ayant pris une délibération similaire 2024 : - Signature de la délibération retenue par Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et l'ensemble des communes - Mise en application des mesures de la délibération		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Adoption d'une délibération pour favoriser la construction bois	Oui / Non
		de résultats	Part des chantiers utilisant du bois construction par les collectivités	20 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Service transition énergétique, en lien avec commande public, agriculture, patrimoine
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Charte forestière des Chambaran, PNR Vercors, Fibois, ONF, CRPF, Département de l'Isère, CAUE, AGEDEN

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Groupe de travail : élus, techniciens et partenaires forestiers
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Comprendre les points de blocage pour la mise en place de cette action et favoriser les échanges avec les partenaires forestiers.



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

3.5.3 Gérer durablement les forêts en tenant compte de la biodiversité

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Valoriser au mieux la forêt sans la surexploiter
----------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) a été réalisé sur le massif des Chambaran, en 2010, afin d'estimer le potentiel de production de la forêt. Depuis, le recours au bois énergie s'est beaucoup développé, et de nombreux projets de réseaux de chaleur ou chaudière biomasse voient le jour. Il semble donc nécessaire d'élaborer un nouveau PAT, pour prendre en compte l'augmentation de la production de bois énergie, tout en s'assurant du maintien de la biodiversité.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Charte forestière des Chambaran
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 : Définition de la méthodologie du projet, recueil de données à partir de placettes réparties sur le territoire, et inventaires de terrain</p> <p>2024 : Traitement et analyse des données, calcul des disponibilités futures, identification des forêts matures et des bonnes pratiques de gestion</p> <p>2025 : A partir de ces résultats, il sera possible de connaître les capacités de production de la forêt, et ainsi d'analyser les capacités à répondre aux nouveaux besoins en consommation de bois énergie. Ces capacités devront être prises en compte dans l'élaboration de projets importants de chaufferies bois ou de création/extension de réseaux de chaleur.</p> <p>2023 – 2028 : En parallèle, la Charte Forestière des Chambaran poursuivra ses actions pour promouvoir les bonnes pratiques d'exploitations auprès des professionnels et</p>

		des propriétaires privés, afin de préserver les sols et la biodiversité. Par exemple en limitant le tassement des sols lors de la mécanisation des chantiers.		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation de l'étude	Oui / Non
		de résultats	Estimation du potentiel de production	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	A la fin de l'étude		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Charte forestière des Chambaran, COFOR
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	--

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Financement inclue dans l'adhésion annuelle à la Charte forestière
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Les autres fonctions productives du bis (bois d'œuvre, piquets) doivent également être prises en compte

ADAPTER LE TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
3.6.1 Formaliser la stratégie d'adaptation et de résilience du territoire	

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Anticiper sur les besoins d'adaptation du territoire pour favoriser la résilience et mieux gérer les crises
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le changement climatique impacte de plus en plus le territoire, avec des évolutions de températures et de précipitations déjà visibles. Ces évolutions seront de plus en plus prégnantes, et il est nécessaire pour le territoire d'anticiper les changements, afin de pouvoir s'adapter au mieux.</p> <p>Cette action a pour objectif de rassembler les acteurs concernés pour définir une stratégie globale d'adaptation aux changements climatiques, et un plan d'actions visant à développer le volet « adaptation » du PCAET.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	--
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 : Identifier les enjeux en matière d'adaptation</p> <p>Réaliser un état des lieux des données et stratégies existantes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de Prévention des Risques Inondations, carte d'aléas - Stratégie d'adaptation au changement climatique du SCOT de la Grande Région de Grenoble - Stratégie d'adaptation de l'agriculture et alimentation à l'horizon 2050 - Plan de Gestion de la Ressource en Eau : actions d'adaptation telle que l'action AG5 « réflexions sur les transferts des prélèvements à l'étiage vers des ressources moins contraintes en période critique » <p>Approfondir le diagnostic de vulnérabilité du territoire :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - A l'aide de l'outil TACCT (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires), réaliser un diagnostic approfondi des impacts et de la sensibilité au changement climatique <p>2024 : Définir la stratégie d'adaptation du territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le module « construire des stratégies » de l'outil TACCT pourra également aider Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dans la définition de stratégies adaptées aux enjeux identifiés, en lien avec différents partenaires. Un comité de pilotage sera organisé pour définir cette stratégie, avec les élus, partenaires et services concernés - Des rencontres / formation des élus seront proposées afin de mieux appréhender les enjeux du changement climatique et de l'adaptation : par exemple, l'outil Climastory développé par AURA EE pourra être utilisé <p>2025 – 2028 : Evaluer la politique d'adaptation et l'ajuster</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le module « évaluer les actions » de l'outil TACCT permettra quant à lui de définir une méthode d'évaluation, afin de questionner l'impact et la pertinence des mesures qui seront mises en œuvre 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation du diagnostic Définition d'une stratégie partagée	Oui / Non Oui / Non
		de résultats	A définir en fonction de la stratégie	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Diagnostic réalisé en 2023 Stratégie d'adaptation proposée en 2024 Evaluation de la politique d'adaptation en 2028		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ADEME, SYMBHI, chambre d'agriculture de l'Isère, SCOT GREG, AURA EE, AGEDEN, Département 38

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation, utilisation de l'outil TACCT
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	L'implication des élus, et des partenaires est importante pour définir la stratégie

3.6.2 Définir des mesures d'adaptation des forêts et du patrimoine arboré face aux changements climatiques

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input checked="" type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Réduire la vulnérabilité des forêts et anticiper les changements à venir
-----------------	--

Description	Éléments de contexte, motivation de l'action	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est engagée sur deux programmes stratégiques autour de la préservation et valorisation de la forêt : <ul style="list-style-type: none"> - La Charte forestière des Chambaran, avec un nouveau programme d'actions 2023 – 2029 - Forêt Horizon 2030 : regroupant 8 territoires isérois, ce réseau définit une stratégie globale de gestion des forêts, pour échanger, proposer et tester des actions autour de la filière bois, de l'adaptation aux changements climatiques ou d'innovations sociales 	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Charte forestière des Chambaran / Horizon 2030	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 – 2028 : Charte forestière des Chambaran <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le partenariat avec Sylv'ACCTES : dans le cadre du Projet Sylvicole Territorial, deux itinéraires sylvicoles ont été créés pour développer la futaie irrégulière. Sylv'ACCTES accompagne les gestionnaires et les propriétaires sur ces pratiques, qui permettent de maintenir la biodiversité, de stocker du carbone et de mettre en place des essences adaptées au changement climatique. 2023 – 2025 : Forêt Horizon 2030 <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion collective autour des « Contrats de Réciprocité Ville-Campagne » : afin de favoriser les complémentarités et coopérations entre les territoires, mettre en place des actions de promotion du dispositif et intégration des questions forestières et de développement des filières bois territoriales dans les initiatives à venir 	

	2023 – 2025 : Plantations d’arbres pour favoriser le stockage de carbone et la végétalisation		
	<ul style="list-style-type: none"> - Le Département de l’Isère souhaite favoriser les plantations d’arbres, afin de renouveler les peuplements forestiers, planter des haies pour favoriser la biodiversité, mais également végétaliser les centres-bourgs. Un plan de plantation a été programmé sur les 3 prochaines années. Les collectivités pourront participer sur les forêts publiques, ainsi que sur les projets de nature en ville. 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	A préciser
de résultats		A préciser	
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		A la fin des projets	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Charte forestière des Chambaran, Forêt Horizon 2030
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Sylv'Acctes, Fibois, territoires voisins

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Adhésion Charte forestière Chambaran
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	

Axe 4 : Qualité de l'air et santé

PROMOUVOIR LES TRANSPORTS ALTERNATIFS ET LA MOBILITE DOUCE

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<p>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</p>
--	---

4.1.1. Développer des services de mobilité alternatives à la voiture individuelle

<p>Positionnement dans le plan d'action</p>	<p>Champ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique 	<p>Thème :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
--	--	--

<p>Objectif</p>	<p>Amélioration de l'existant et mise en place de nouveaux services mobilité pour les habitants du territoire</p>
-----------------	---

<p>Description</p>	<p>Eléments de contexte, motivation de l'action</p> <p>La Région Auvergne Rhône Alpes est compétente sur les transports ferroviaires, interurbains et scolaires. De plus, elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité pour le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1^{er} juillet 2021 et est compétente sur les sujet suivants : transport à la demande, mobilités partagées, mobilités actives et mobilité solidaires.</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté souhaite poursuivre ses réflexions sur la mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes car c'est un sujet crucial pour les habitants de son territoire. Il l'est d'autant plus pour les personnes qui n'habitent pas dans la vallée de l'Isère, qui ont peu d'alternatives pour l'instant à la voiture individuelle.</p>
	<p>Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions</p> <p>Convention de coopération en matière de mobilité avec la Région Auvergne Rhône-Alpes / Plan de Protection de l'Atmosphère</p>
	<p>Description de l'action</p> <p>étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)</p> <p>2023 : Faire remonter les besoins du territoire à la Région Auvergne Rhône-Alpes sur les transports ferroviaires, interurbains et scolaires lors de rencontres régulières (tarification, intermodalité, horaires, arrêts...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rassembler la Commission Mobilité en début d'année afin de définir les sujets et les actions prioritaires - Elaborer des conventions de délégation sur les sujets mobilité sur lesquels Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté peut agir <p>Plusieurs pistes d'actions sont d'ores et déjà identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilités actives : service de location de VAE longue durée

	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilités partagées : utilisation de la plateforme de covoiturage Mov'Ici ; allongement de la ligne de covoiturage existante entre Tullins et Grenoble jusqu'à Saint-Marcellin ; identifier les besoins pour les parkings de covoiturage (recensement, aménagement, création...), avec les communes, en pensant à l'intermodalité ; autopartage avec Citiz, sur un emplacement de la gare de St Marcelin dans un premier temps <p>2023-2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la mise en œuvre des actions sur les mobilités actives et partagées - Proposer une réflexion aux communes sur les opportunités de mettre en place du transport à la demande 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de VAE en location Mise en place d'un service d'autopartage Création de stationnements de covoiturage	20 Oui / Non 20 places
		de résultats	Report modal (réduction de l'utilisation de la voiture individuelle) km parcourus en VAE	5 % 20 000 km
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle / enquête de fréquentation		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Région Auvergne Rhône-Alpes, SMMAG, Département de l'Isère, Citiz, Communes

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Moyens précisés dans la convention cadre avec la Région AURA dont : Achat de VAE pour faire de la location : aide à hauteur de 50% de la Région AURA (plafond de 50 000€) Aide étude TAD : financement à parts égales (plafond 35 000€) Aide autopartage : 100 000€ d'aide en investissement sur la durée de la convention (6 ans) Aire de covoiturage ou P+R : 50 % de l'investissement plafonné à 900 € par place de stationnement
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Assurer de bonnes relations entre l'ensemble des partenaires

4.1.2 Poursuivre la mise en place d'une politique cyclable

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Hausse du report modal de la voiture individuelle vers le vélo
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>D'après l'Enquête Mobilité CEREMA EM² réalisée en 2020, dans l'ensemble 65 % des déplacements se font en voiture individuelle. Ce taux est de 85 % pour les trajets domicile-travail. Sur l'ensemble du territoire de la Grande Région Grenobloise, deux-tiers des déplacements font moins de 3 km, et 85 % moins de 10 km. Un report modal de la voiture vers le vélo peut donc être envisagé. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a été lauréate de l'appel à projet Vélo & Territoires de l'ADEME en 2019 afin de mettre en place un politique cyclable. Elle a travaillé en 2020-2021 sur l'élaboration de son Schéma Directeur Cyclable, validé par le Conseil communautaire du 30 septembre 2021. Celui-ci recense l'ensemble des actions et services à mettre en place pour favoriser la pratique du vélo dans le territoire ainsi que les aménagements cyclables à réaliser sur 10 ans.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Schéma Directeur Cyclable	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 : Elaborer une convention spécifique de délégation avec la Région AURA sur la thématique mobilités douces (cf. Fiche « Développer des services de mobilité alternatives à la voiture individuelle »).</p> <p>2023-2028 : Accompagner les communes pour la réalisation des aménagements cyclables : Recrutement d'un ETP en interne spécialisé en aménagements cyclables au sein d'un futur pôle ingénierie pour conseiller les communes (veille sur les aides financières, aide à la rédaction de cahier des charges, aide à la consultation</p>	

	d'entreprises, aide à la maîtrise d'ouvrage...) + prestations externes pour des études Développer les services vélos mentionnés dans le Schéma Directeur Cyclable, notamment : Aide à l'acquisition de VAE/vélo, système de locations de vélos/VAE (court, moyenne et longue durée), actions de promotions de la pratique du vélo, mise en place d'ateliers de réparation vélos, jalonnement et signalétique, stationnement vélos, favoriser l'intermodalité car-vélo, développer le cyclotourisme et le label « Accueil vélo » ...		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'accompagnements réalisés : 6 Km d'aménagements cyclables réalisés : 200 en 2027 Nombre de vélos en location : 20 Nombre d'aides à l'achat effectuées : 120 par an Outil de suivi : Cycloscope de l'ADEME
		de résultats	Hausse de la part modale du vélo dans le territoire (statistiques de l'enquête mobilité EMC ²) : 5 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Tous les 2 ans	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, communes
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité : services vélo Ingénierie et gestion patrimoniale : accompagnement des communes
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Communes, Roulavélo, AGEDEN, PA-ISS, Etablissements scolaires, Entreprises

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Investissement des communes : 25 M € Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté : 180 000€/an pendant 10 ans pour poursuivre sa politique cyclable Soit : 120 000€/an pour l'assistance technique des communes (pôle ingénierie) 40 000 à 90 000€/an pour le développement des services vélos Aide à l'achat VAE/Vélo : 20 000€ (en 2021) Moyen humain : 0.5 ETP Source de financement : AMI départemental en faveur des cycles 2021 Programmes CEE : Avelo, Employeur Pro Vélo ADEME : Vélo et Territoire, Alvéole
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Entretenir la dynamique initiale sur le Schéma Directeur Cyclable pour garantir sa bonne mise en œuvre



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

4.1.3 Organiser la multimodalité autour du ferroviaire

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input checked="" type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Utiliser les gares du territoire comme pôles d'échanges pour la mobilité alternative à la voiture individuelle
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dispose de 4 gares (St-Hilaire du Rosier ; Saint Marcellin ; Vinay et Poliénas). Cela permet d'une part d'avoir un excellent maillage pour traverser le territoire, et d'autre part à répondre aux forts besoins des habitants pour les trajets domicile-travail en direction de Grenoble et Valence.</p> <p>Il est nécessaire de valoriser ces gares, pour augmenter le report modal et limiter l'usage des voitures individuelles.</p> <p>Pour cela, elles doivent être perçues comme des pôles multimodaux, en permettant leur accès via des itinéraires cyclables, aires de covoiturage, autopartage ou bus.</p> <p>Le réaménagement des alentours de la gare de Saint-Marcellin devra être exemplaire dans la prise en compte de cette multimodalité.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Schéma Directeur Cyclable, PLUI
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2028 : Faire des gares des pôles multimodaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'accès aux gares dans les nouveaux itinéraires cyclables et le schéma directeur - Favoriser les cheminements piétons à proximité des gares - Mettre en place des lignes de covoiturage desservant les gares - Etudier la possibilité d'installer des parkings relais, ou autopartage, à proximité des gares, pour favoriser le rabattement automobile <p>2024 : Echanger avec la SNCF sur les besoins du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'articulation entre les horaires bus / train, et identification des besoins

	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre l'accès à tous aux abris vélo disponibles dans les gares - Permettre aux usagers de se déplacer plus facilement avec leur vélo, notamment en favorisant l'accès des vélos dans les trains 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de services installés à proximité d'une gare	5
		de résultats	Augmentation de la fréquence d'utilisation du train (si disponible)	20 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	A la fin du PCAET		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté / Saint Marcellin
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	SNCF, Citiz

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Financement : les services développés sont détaillés dans les actions 2.1.1 et 2.1.2 Pas de coût supplémentaire pour cette action
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Les aménagements doivent être réalisés en coopération avec la SNCF, ainsi que les communes

4.1.4 Mettre en place un plan de mobilité administration ou inter-administration

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Mise en place d'une série de mesures pour inciter aux changements de comportements pour les déplacements des agents
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté compte 300 agents et est un des plus importants employeurs du territoire. Les agents sont répartis sur 17 sites sur un territoire étendu de 590 km².</p> <p>Depuis 2 ans, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté participe au Challenge Mobilité régional. L'objectif est de venir autrement que seul dans sa voiture le temps d'une journée. Cependant, il est constaté une réelle difficulté à faire changer le comportement des agents le temps d'une journée (horaires, accompagnements des enfants, courses).</p> <p>Par ailleurs, plusieurs administrations et collectivités locales ont leur siège à Saint-Marcellin : Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, la Ville de Saint-Marcellin, la Maison du territoire (conseil départemental), le centre hospitalier...</p> <p>La Communauté de communes doit être moteur pour encourager les structures privées et publiques à s'engager également sur ce sujet.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Action 1.1.2 « Mise en place de groupes de travail internes »
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2022 (réalisé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la mise en place du télétravail pour les agents dont les missions sont éligibles (une journée par semaine) - Pérenniser la participation de la collectivité au Challenge Mobilité régional <p>2023 : Mise en place d'un plan d'actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquête sur les déplacements des agents (nombre de km parcourus, coût des déplacements, moyens de déplacements, alternatives possibles à la voiture)

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place le forfait mobilité durable pour les agents - Etudier la possibilité de mise à disposition de douches sur les lieux de travail (pour promouvoir l'usage du vélo) - Installer des stationnements vélos sécurisés - Organiser le covoiturage inter-administration (Plateforme Mov'Ici) - Favoriser la non-mobilité : développement de la visio, adaptation du rythme de travail - Favoriser les déplacements professionnels à vélo pour les petits trajets, avec la mise à disposition de VAE pour les agents - Former les agents à l'écoconduite et à l'utilisation du vélo <p>2024 – 2028 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inciter les principales communes et administrations à mettre en place des PDM à l'image de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre d'agents faisant du télétravail Taux de participation au Challenge Mobilité Nombre d'agents bénéficiant du forfait mobilité durable	50 60 % 50
		de résultats	Nombre de km évités avec le télétravail	80 000 km
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Région AURA, AGEDEN, Roulavélo, acteurs de la mobilité...

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Challenge Mobilité : 1 000€ Envoi d'un kit de communication chaque année par la Région AURA AGEDEN TENMOD (programme financé à 50% pour 3 ans) : diagnostic mobilité Prestation externe ou stagiaire pour mettre en place le Plan de mobilité : 10 000 €
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Exemplarité de la direction dans ce travail Prévoir du temps pour que les agents participent au projet, faire le lien avec le groupe de travail interne Attention spécifique à l'écoute Actions de communication dédiées



**SAINT-MARCELLIN
VERCORS ISÈRE**
COMMUNAUTÉ

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

4.1.5 Sensibiliser et communiquer sur les mobilités alternatives et actives

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne<input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques<input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <ul style="list-style-type: none"><input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie<input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES<input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable<input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air<input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques<input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	---	--

Objectif	Organisation de multiples animations permettant la promotion des mobilités alternatives
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a élaboré son Schéma Directeur Cyclable en 2021 afin de favoriser le développement du vélo dans le territoire. La communication est déterminante pour inciter le changement de comportement, le report modal de la voiture individuelle vers les modes alternatifs.</p> <p>L'association Roulavélo, créée fin 2020, a pour objectif de faire la promotion des modes doux au quotidien. En 2021, Roulavélo a organisé la première fête du vélo dans le cadre de l'événement national Mai à vélo avec le soutien de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté qui a tenu un stand d'essai de VAE. Roulavélo organise régulièrement des animations en lien avec des acteurs locaux, et a participé à l'élaboration du Schéma Directeur Cyclable. Roulavélo est amené à intervenir également dans le cadre scolaire, et périscolaire, avec des accompagnements de sorties et la formation Savoir Rouler A Vélo (SRAV).</p> <p>D'autre part, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a soutenu l'AGEDEN, dans sa réponse à l'AMI TENMOD avec un projet d'accompagnement au changement de comportement pour les salariés et les scolaires.</p> <p>Enfin, Territoire d'Énergie 38 s'est engagé sur la réalisation d'un Schéma Directeur des Installations de Recharge pour Véhicules Électriques (SD IRVE), en partenariat avec les collectivités.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Convention d'objectifs avec l'AGEDEN

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	2023 – 2028 : <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une convention d'objectifs entre Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté et Roulavélo : organisation d'animations, accompagnement des publics précaires, Savoir rouler à vélo, ateliers de remise en selle... - Poursuivre les actions inscrites dans le programme TENMOD : accompagnement des entreprises, des scolaires, formations autour de plans de mobilité (diagnostics, écoconduite, pédibus...) - Rester en veille sur d'autres partenariats possibles pour accompagner le changement de comportement vers les mobilités alternatives - Finaliser et mettre en œuvre le SD IRVE, afin de mailler le territoire en bornes de recharge, en privilégiant les points stratégiques (lieux touristiques, entreprises, pôle multimodal...) 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de structures mobilisées Nombre de personnes touchées par les animations Nombre de bornes de recharge implantées	10 150 10
		de résultats	Consommation d'énergie des bornes de recharges	50 MWh
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, Roulavélo, TE 38, PA-ISS, La Fabrik, Espaces de Vie sociale, Vélocistes du territoire, Communes, Etablissements scolaires, Région Auvergne Rhône-Alpes, Entreprises

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Convention AGEDEN : AMI TENMOD (3 ans) = 6 600€ financement à 50% - 11 jours en 2022 Convention d'objectifs avec l'association Roulavélo : montant à définir en fonction du nombre d'animations que l'association a la capacité de proposer sur un an Programme Leader pour le financement des animations
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Bien communiquer sur les temps d'animations pour assurer une bonne fréquentation Mobilisation des relais locaux (écoles, entreprises, structures d'insertion...)

4.1.6 Optimiser et renouveler le parc roulant de la collectivité

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input checked="" type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Verdir le parc roulant de la collectivité pour réduire les émissions de GES
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dispose de nombreux véhicules, pour les trajets professionnels. 20 véhicules en propriété, hors services déchets et eau et assainissement, dont 5 véhicules électriques. Ces véhicules sont principalement utilisés pour les agents techniques, et les chargés de mission, en véhicule partagé. Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté dispose également de 2 VAE au siège, à disposition des agents. Le parc roulant est vieillissant, un renouvellement partiel sera nécessaire. D'autre part, Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté a la compétence collecte des déchets, et dispose pour cela de plusieurs bennes à ordures. Cela représente une consommation de carburant importante, qui représente un coût financier de plus en plus fort.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions Réalisation d'un Bilan des Emissions de Gaz à effet de Serre
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)

- 2023 – 2024 : Optimisation du parc roulant**
- Réaliser un état des lieux précis du parc actuel : vignettes Crit'Air, consommation moyenne, carburant, âge des véhicules
 - Construire un tableau de suivi de l'utilisation et la consommation des véhicules : taux d'utilisation, nombre de km, consommation de carburant, dépenses d'entretien
 - En fonction de ce suivi, identifier les véhicules nécessitant d'être renouvelés, les besoins complémentaires en véhicules ou ceux qui pourraient être supprimés, car sous utilisés
 - Favoriser l'utilisation de modes doux pour les trajets (vélo, train)

	2024 – 2028 : Renouvellement du parc roulant et verdissage			
	<ul style="list-style-type: none"> - Définir un programme de renouvellement des véhicules les plus anciens - Etablir un tableau c - Comparatif des atouts et inconvénients des différentes solutions techniques (achat, leasing, type de carburant) selon les usages (fréquences d'utilisation, distance parcourue, contraintes techniques, coût) - Identifier des solutions pour verdir le parc de bennes à ordures, ou optimiser les tournées afin de réduire les consommations - Mettre à disposition des agents des VAE pour les petits trajets, sur les autres sites de la collectivités (le siège en disposant déjà) - Etudier l'opportunité d'acquérir des véhicules en autopartage (avec d'autres institutions ou mises à disposition des habitants les week-end) 			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Part de véhicules renouvelés Part de véhicule Crit'air 0 ou 1	30 % en 2027 50 % en 2027
		de résultats	Baisse des consommations de carburants	A définir
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale et Gestion et Valorisation des Déchets
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Financier : Région, Etat (prime conversion, bonus écologique)

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps de suivi Achat de véhicule : à définir
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	

OPTIMISER LE TRANSPORT DE MARCHANDISE

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

4.2.1 Améliorer la logistique du dernier km

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Offrir des possibilités de mobilités alternatives pour les livreurs
-----------------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Les poids lourds et véhicules utilitaires sont responsables sur le territoire de près de 50 % des émissions de Nox. Une partie provient de l'autoroute, mais il s'agit également des transporteurs qui livrent les commerces des centres-villes. Au-delà des émissions de polluants, ces livraisons peuvent être sources de nuisances : bruits, difficultés de circulation, stationnements...</p> <p>Une meilleure organisation de ces transports, via des mutualisations, une adaptation des horaires, ou une gestion du dernier km permettrait de limiter ces nuisances.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Cf. Diagnostic et émissions de polluants liées au transport de marchandise
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2024 : Etat des lieux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les points noirs et zones à enjeux sur les deux principales communes du territoire - Etablir un diagnostic avec les horaires et trajets des livraisons commerciales pour cibler les enjeux <p>2025 : Définir un plan d'actions et le mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec les unions commerciales pour favoriser les mutualisations de livraisons - Identifier la part des livraisons pouvant faire l'objet d'un report modal - En fonction, offrir de nouveaux services aux commerçants : parkings relais, vélo-cargo...

		- Réaliser les aménagements nécessaires, pour favoriser le stationnement		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Nombre de commerçants impliqués Définition d'un plan d'action	10 Oui / Non
		de résultats	Nombre de km évités	50 par semaine
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	Communes de St Marcellin et Vinay, commerçants

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation voire prestation d'accompagnement
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Implication des commerçants et des communes

REDUIRE LES EMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

 SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE <small>COMMUNAUTÉ</small>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

4.3.1 Etudier l'opportunité d'une prime pour renouveler les systèmes de chauffages domestiques au bois non performants et les chauffages au fioul

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input checked="" type="checkbox"/> Compétences et politiques <input type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Remplacement et amélioration de l'usage des systèmes de chauffage au bois et fioul par les particuliers
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le bois qui représente 33% de la production des EnR du territoire est utilisé pour 2/3 sous la forme de bois bûche pour le chauffage domestique. Cependant, le bois, mal utilisé, émet des particules contribuant fortement à la pollution de l'atmosphère.</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté fait partie du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la région grenobloise qui vise à améliorer la qualité de l'air sur l'ensemble du périmètre. La Métropole, le Grésivaudan et le Pays Voironnais, appartenant au PPA, ont mis en place une aide aux remplacements de systèmes de chauffage au bois peu performants (avant 2002) depuis plusieurs années.</p> <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté pourrait mettre en place une prime air bois similaire mais il faut d'abord mener une étude afin d'avoir une connaissance plus fine sur l'utilisation du bois de chauffage dans les foyers du territoire.</p> <p>Depuis le 1er juillet 2022, l'Etat limite l'installation de chaudières fioul, il semble pertinent d'apporter une aide pour le remplacement d'un système au fioul par un appareil de chauffage au bois (en complément).</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (Convention avec l'AGEDEN) Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)

	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2022 (en cours) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction du cahier des charges pour l'étude d'opportunité de la mise en place d'une prime air bois (enquête téléphonique et/ou en ligne) : - Choix du prestataire et déroulement de l'enquête (3 mois) - Bilan de l'enquête auprès des élus - Travail sur une proposition de règlement d'aide (montant, public bénéficiaire, critères des appareils...) et sur le modèle d'instruction des dossiers (réalisé en par l'AGEDEN dans le cadre de la convention) <p>2023 : Mettre en place la prime air bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approbation du règlement d'aide et inscription au budget - Mise en place de l'aide : campagne de communication et instructions des dossiers - Ateliers de sensibilisation sur les bonnes pratiques du chauffage au bois et l'impact sur la qualité de l'air - Bilan présenté aux élus à la fin de chaque année <p>2023 ou 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etude sur l'opportunité de mettre en place une prime pour le remplacement d'un système fioul par un système bois avec le même processus que pour la prime air bois 		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Réalisation de l'étude de préfiguration Mise en place de l'aide	Oui / Non Oui / Non
		de résultats	Nombre de dossiers d'aides Montant alloués	126 par an 115 k€/an
Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Annuelle à partir de la mise en place de l'aide		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Habitat et Transition énergétique et mobilité
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	AGEDEN, ADEME, Région AURA, ATMO AURA, Communes

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	<p>ADEME : financement de l'étude de préfiguration de 70% (coût de l'étude 30 000 €) Financement de 50 % du fonds air bois pour l'investissement et le fonctionnement (instruction des dossiers, sensibilisation, communication) Budget défini dans l'étude de préfiguration (fin 2022) AGEDEN : instruction et renseignements</p>
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	<p>Instruction des dossiers : chronophage Faire le lien avec les autres aides à l'habitat (inciter à des rénovations plus complètes)</p>

4.3.2 Sensibiliser les habitants sur la qualité de l'air

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Faire évoluer les comportements et mieux informer les habitants sur les enjeux de qualité de l'air
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	Bien que la qualité de l'air connaisse une tendance à l'amélioration ces dernières années, il y a globalement une méconnaissance des polluants, et de leurs conséquences, en particulier pour la qualité de l'air intérieur. Le territoire dépasse régulièrement les concentrations d'ozone, ce polluant a des conséquences sur la santé mais également sur les rendements agricoles. Les émissions de COV (composés organiques volatiles) sont des précurseurs de l'ozone. Il est donc important de cibler les actions autour de ces polluants.
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plan de Protection de l'Atmosphère / Plan Ozone
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2028 : Communication et sensibilisation sur les COV :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les documents de sensibilisation sur les COV et les bonnes pratiques, en s'appuyant sur les campagne de communication existantes : https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20220614_pub_plaquettearticlecov_pricae.pdf <p>Transmettre les bonnes pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de fabrication de produits ménagers - Sensibiliser sur l'achat de mobilier, l'utilisation de produits lors de travaux <p>2024 : Intégrer la problématique qualité de l'air dans les achats publics :</p>

		- En lien avec l'action 1.1.1 sur les achats publiques, intégrer des clauses sur les normes ou les émissions de COV dans les achats de produits d'entretien, ou de matériaux lors de travaux		
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Actions de communication sur l'Ozone Intégration de clauses sur les émissions de COV des produits et matériaux achetés	1 par an Oui / Non
		de résultats	Baisse des émissions de COV	10 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Commande publique, Contrat Local de Santé
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ARS, Région, DREAL, ADEME

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Temps d'animation
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	

LIMITER LES RISQUES POUR LA SANTE

 <p>SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ</p>	<h3>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL</h3>
--	--

4.4.1 Réduire les impacts environnementaux des chantiers

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input checked="" type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	--

Objectif	Multiplier le nombre de chantiers adoptant des bonnes pratiques
----------	---

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Le secteur de la construction est identifié comme jouant un rôle important dans les émissions de particules. Environ 15% des émissions de PM10 sont attribuables au secteur chantier BTP. De plus, le BTP est le plus gros producteur de déchets.</p> <p>Des outils existent pour initier de meilleures pratiques de gestion des chantiers, notamment en matière de qualité de l'air, ou de réduction / valorisation des déchets.</p>
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plan de Protection de l'Atmosphère
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2024 :</p> <p>Inciter les acteurs du BTP à s'inscrire dans une Démarche Chantier Propre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travailler avec la Fédération du BTP pour sensibiliser les acteurs à cette démarche - Recenser les acteurs de la filière qui utilisent cette méthode <p>Sur le volet qualité de l'air :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir des clauses spécifiques dans les marchés publics, pour imposer le recours à des pratiques peu émettrices de particules fines : arrosage des chantiers, bâchage efficace, utilisation d'engins propres... <p>Sur le volet réduction des déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la mise en œuvre et du suivi du tri sur les chantiers - Valoriser des déchets à travers le réemploi grâce à des matériauuthèques, bricothèques etc.

	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Part des marchés internes incluant une clause sur les chantiers Nombre de professionnels inscrit dans la démarche	50 %
		de résultats	Part de matériaux issus du réemploi	30 %
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation		Mise en place des clauses d'ici 2025	

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	Ingénierie et Gestion Patrimoniale, achats publics
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	DREAL, Fédération BTP, Eco'Mat38

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Pas de financement spécifiques
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Bonne articulation avec le secteur du BTP

4.4.2 Lutter contre les espèces exotiques et invasives

Positionnement dans le plan d'action	Champ : <input type="checkbox"/> Fonctionnement et gestion interne <input type="checkbox"/> Compétences et politiques <input checked="" type="checkbox"/> Animation et coordination de la transition énergétique	Thème : <input type="checkbox"/> Réduction des consommations d'énergie <input type="checkbox"/> Réduction des émissions de GES <input type="checkbox"/> Production d'énergie renouvelable <input checked="" type="checkbox"/> Qualité de l'air <input checked="" type="checkbox"/> Adaptation aux changements climatiques <input type="checkbox"/> Stockage de carbone
---	--	---

Objectif	Réduire la présence de pollens et allergisants, prévenir les risques pour la santé
-----------------	--

Description	Eléments de contexte, motivation de l'action	<p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté est concernée par l'arrivée et le développement de plusieurs plantes et espèces envahissantes, nocives pour la santé et/ou pour la biodiversité.</p> <p>L'ambrosie par exemple es responsable d'allergies, on estime que 10 % de la population y est sensible, mais c'est également un plante très résistante, qui est favorisée par les changements climatiques et les sécheresses.</p> <p>D'autres espèces, comme le moustique tigre, ont fait leur apparition sur le territoire, et peuvent transmettre des maladies.</p>	
	Lien/articulation avec d'autres politiques, programmes ou actions	Plan Régional Santé Environnement	
	Description de l'action étapes échéances (calendrier de mise en œuvre)	<p>2023 – 2028 :</p> <p>Sensibilisation et lutte contre la prolifération des ambrosies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Auprès des communes : organiser des formations auprès des élus communaux avec la FREDON, et désigner des référents ambrosies dans les communes, qui auront la charge de la communication et du repérage de la présence d'ambrosies https://ambrosie.fredon-aura.fr/ - Auprès des particuliers : diffuser des outils de communication pour aider les particuliers à repérer les ambrosies, et inciter à les arracher notamment dans les jardins ou bordures de routes - Auprès des agriculteurs : organiser des formations pour mieux gérer la prolifération des ambrosies (adapter la période de récolte, travail du sol...) 	

	Sensibilisation et lutte contre les autres espèces invasives : <ul style="list-style-type: none"> - Moustiques tigres : Informer les habitants sur les lieux de prolifération des moustiques tigres (eaux stagnantes, lieux humides...), et donner des outils pour lutter, désigner des référents communaux pour identifier les zones à enjeux (écoulement eaux pluviales, toitures terrasses...) et agir https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble - Plantes envahissantes : certaines plantes peuvent également entraîner des conséquences, ou être diffusées plus aisément par les cours d'eau. Le Syndicat Mixte du Bassin Hydraulique de l'Isère (SYMBHI) prévient l'apparition ou la diffusion de certaines espèces (Buddleia, Onagre, Renouée du Japon et ambrosie), grâce à une gestion adaptée lors des interventions et travaux. Les plantes sont coupées avant la période de pollinisation, et les plantes se développant avec des rhizomes sont détruites. Un suivi des chantiers est mis en place par la suite. <p>Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté aura un rôle d'animateur (diffusion des outils de communication) et favorisera la mutualisation pour les communes (formation, sensibilisation).</p>			
	Indicateurs et objectifs	de réalisation	Création d'un réseau de référents ambrosies Mise en place de partenariats avec la FREDON pour des formations et accompagnement Action de communication	47 binômes (élu/tech) 5 formations 2 actions/an
		de résultats	Réduction du développement des espèces invasives	
	Périodicité pour le suivi, pour l'évaluation	Annuelle : suivi des signalements : https://ambrosie-risque.info/ou-se-trouve-lambrosie-en-france/		

Acteurs	Maîtrise d'ouvrage	FREDON, GDS, communes, SYMBHI
	Maîtrise d'œuvre (ou direction/service concerné pour les actions à maîtrise d'ouvrage SMVIC)	FREDON, GDS, SYMBHI, chambre d'agriculture de l'Isère, communes, lien avec le contrat local de santé Suivi interne à préciser
	Partenaires (techniques, institutionnels, financiers)	ARS, DREAL

Moyens	Les moyens nécessaires (humains, matériels, financiers)	Formation des élus : fonds de formation Temps d'animation : animation du groupe de référents, organisation de formation Diffusion des outils de communication
	Points de vigilance pour la mise en œuvre, conditions de réussite	Une bonne communication sur les enjeux et l'impact des espèces invasives est nécessaire pour mobiliser les élus et habitants sur le sujet

